

**SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES
EAUX**

« ETANGS LITTORAUX BORN ET BUCH »

RAPPORT D'ACTIVITE
DE LA MISSION D'ANIMATION

ANNEE 2018

SOMMAIRE

A.	RAPPEL DU PROGRAMME ET BILAN D'AVANCEMENT	4
B.	MISE EN ŒUVRE DU SAGE : TABLEAU DE BORD	5
C.	MISE EN ŒUVRE DE L'ENJEU TRANSVERSAL « GOUVERNANCE, COMMUNICATION ET CONNAISSANCE » : REFLEXIONS ENGAGEES AUTOUR DE LA COMPETENCE GEMAPI	19
D.	MISE EN ŒUVRE DE L'ENJEU TRANSVERSAL « GOUVERNANCE, COMMUNICATION ET CONNAISSANCE » : AVIS DE LA CLE.....	21
E.	MISE EN ŒUVRE DE L'ENJEU TRANSVERSAL « GOUVERNANCE, COMMUNICATION ET CONNAISSANCE » : COMPLEMENTS SUR LE SITE INTERNET DU SAGE ET INFORMATION	22
F.	MISE EN ŒUVRE DE L'ENJEU TRANSVERSAL « GOUVERNANCE, COMMUNICATION ET CONNAISSANCE » : SCOT ET PLU	23
G.	MISE EN ŒUVRE DE L'ENJEU TRANSVERSAL « GOUVERNANCE, COMMUNICATION ET CONNAISSANCE » : REUNIONS DE LA CLE	24
H.	MISE EN ŒUVRE DE L'ENJEU TRANSVERSAL « GOUVERNANCE, COMMUNICATION ET CONNAISSANCE » : JOURNEES TECHNIQUES SUR LES PLANS D'EAU LITTORAUX DU 17 ET 18 OCTOBRE 2018	26
I.	MISE EN ŒUVRE DE L'ENJEU 3 « PROTECTION, GESTION ET RESTAURATION DES MILIEUX » : AVANCEMENT DE L'ETUDE DE DEFINITION D'UNE STRATEGIE DE GESTION DES BASSINS VERSANTS DES LACS DU BORN	27
J.	MISE EN ŒUVRE DE L'ENJEU 3 « PROTECTION, GESTION ET RESTAURATION DES MILIEUX » : AVANCEMENT DES REFLEXIONS SUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE	31
K.	MISE EN ŒUVRE DE L'ENJEU 3 « PROTECTION, GESTION ET RESTAURATION DES MILIEUX » : ZONES HUMIDES	33
L.	MISE EN ŒUVRE DE L'ENJEU 3 « PROTECTION, GESTION ET RESTAURATION DES MILIEUX » : ESPECES INVASIVES	35
M.	MISE EN ŒUVRE DE L'ENJEU 1 « PRESERVATION DE LA QUALITE DES EAUX »	36
N.	GESTION DE PROJET – FONCTIONNEMENT – MISSIONS ANNEXES	40
O.	COMMUNICATION	42

FICHE D'IDENTITE DU SAGE

STRUCTURE PORTEUSE - ANIMATION

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DES LACS DU BORN (SMBVLB)

136 rue Jules Ferry
40160 PARENTIS-EN-BORN

Président : Jean-Marc BILLAC

Animation : Animatrice Chloé ALEXANDRE, actuellement en Contrat à Durée Déterminée de 3 ans en tant que Chargée de mission en animation de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) à compter du 30 juin 2016.

ETAPES IMPORTANTES

- Emergence : 2004 – 2006.
- Réunion de lancement : 05 avril 2006, Parentis-en-Born.
- Périmètre : Arrêté interpréfectoral Landes Gironde du 23 mars 2007.
- CLE : réunion d'installation du 26 juin 2008.
- Etat des lieux : validation globale de « l'Etat initial », du « Diagnostic » et des « Tendances et scénarios » le 6 décembre 2013.
- Cartographie des zones humides effectives : validation le 21 février 2014 et modifications le 26 mars 2015, le 10 mars 2016 et le 20 mai 2016.
- Renouvellement de la composition de la CLE : 05 mars 2015.
- Validation du projet de SAGE par la CLE et avis favorable sur le rapport environnemental le 26 mars 2015.
- Validation du projet de SAGE modifié suite à la phase de consultation des partenaires institutionnels le 23 septembre 2015.
- Approbation du SAGE : validation du SAGE par la CLE le 20 mai 2016 et publication de l'Arrêté Inter-Préfectoral d'approbation du SAGE le 28 juin 2016.

PERIMETRE

- Localisé sur le littoral aquitain : s'étend du Sud du Bassin d'Arcachon au Courant de Mimizan. La limite Est, située en Haute-Lande, est limitrophe du bassin versant de la Leyre.
- Comprend 27 communes incluses en tout ou partie dans le bassin versant : 6 situées en Gironde, 21 dans les Landes, dont 11 communes sont adhérentes au Syndicat Mixte Géolandes (arrêté interpréfectoral de périmètre du 23/03/2007).
- Le bassin versant d'une surface d'environ 1 490 km² concerne la chaîne de plans d'eau du Born et du Buch et de leurs affluents : lac de Cazaux-Sanguinet, Petit étang de Biscarrosse, lac de Parentis-Biscarrosse et étang d'Aureilhan.

COMMISSION LOCALE DE L'EAU

- Créée par l'arrêté préfectoral du 10 juin 2008.
- Renouvelée le 05 mars 2015.
- Comprend 40 membres : 20 élus, 13 représentants des acteurs socio-économiques et 7 représentants des services de l'Etat.
- Présidée par Jean-Marc BILLAC, Président du SMBVLB et Maire de Pontenx-les-Forges.

ENJEUX PRINCIPAUX

- Préservation de la qualité des eaux,
- Gestion quantitative et hydraulique,
- Protection, gestion et restauration des milieux,
- Maintien, développement et harmonisation des usages, et organisation territoriale.

A. Rappel du programme et bilan d'avancement

La démarche de mise en œuvre d'un SAGE se déroule en trois phases :

1. La phase préliminaire conduisant à l'adoption du périmètre et à l'installation de la Commission Locale de l'Eau (CLE).
2. La phase d'élaboration consistant à la conception du SAGE jusqu'à son adoption.
3. La phase de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du SAGE.

Les phases préliminaire et d'élaboration du SAGE ont été portées par le Syndicat mixte Géolandes de 2005 jusqu'à la parution de l'Arrêté inter-préfectoral d'approbation du SAGE le 28 juin 2016. Le SMBVLB a pris la suite de cette démarche afin de porter la phase de mise en œuvre du SAGE depuis le 1^{er} juillet 2016.

Durant l'année 2018, l'animatrice du SAGE s'est attachée à mettre en œuvre diverses dispositions du SAGE, dont le bilan est compilé sous la forme du tableau de bord présenté synthétiquement dans le paragraphe B.

B. Mise en œuvre du SAGE : tableau de bord

		Dispositions	Indicateurs de réalisation des dispositions en 2018	Indicateurs de suivi de l'évolution de l'état de l'environnement
Objectif tr 1. Mettre en œuvre le SAGE	tr1.1 Mettre en place une structure porteuse pour assurer la mise en œuvre du SAGE, et garantir son bon fonctionnement		Le Syndicat Mixte du Bassin Versant des Lacs du Born (SMBVLB) porte la phase de mise en œuvre du SAGE depuis le 1 ^{er} juillet 2016 et recrute une animatrice du SAGE afin de conduire de cette mission. Trois réunions de CLE ont été organisées en 2018.	-
	tr 1.2 Mettre en œuvre le SAGE et évaluer son état d'avancement		Tous les rapports d'activités sont mis en ligne sur le site internet du SAGE et sont transmis à la CLE, aux partenaires financiers et techniques. Le rapport d'activité 2018, comprenant le tableau de bord sera diffusé et mis en ligne à compter de 2019. Une présentation en CLE est programmée le 22 janvier 2019.	-
Enjeu transversal – Gouvernance, communication et connaissance Objectif tr 2. Favoriser les échanges et la concertation	tr.2.1 Structurer et réunir des cellules InterSAGE pour coordonner les actions du SAGE avec celles des SAGE voisins		Des échanges réguliers sont opérés avec les animateurs des SAGE limitrophes, qui sont conviés aux séances plénières de la CLE. Sur le Bassin d'Arcachon, des échanges sont opérés avec le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA) et avec le Parc Naturel Marin (PNM) du Bassin d'Arcachon. Les animateurs de SAGE ont été sollicités pour présenter leurs travaux à la Commission environnement du SIBA le 30 octobre 2018.	-
	tr 2.2 Développer les échanges avec les acteurs afin que la CLE soit informée et consultée préalablement sur les projets et les décisions, et qu'elle formule des avis		Le SMBVLB, en tant que structure porteuse du SAGE, a été sollicité pour apporter sa contribution technique sur 3 dossiers, préalablement à la saisine officielle de la CLE : <ul style="list-style-type: none"> - le dossier de demande d'autorisation environnementale relatif à la création d'un bassin de régulation sur le cours d'eau de Canteranne et travaux annexes sur la commune de Gujan-Mestras. - le dossier de demande d'autorisation environnementale du dragage du port de la Teste de Buch et du chenal de la Canelette. - le dossier de demande d'autorisation environnementale relatif à la mise en sécurité des seuils et écluses du Canal des Landes et le rétablissement de la continuité écologique sur la commune de Gujan-Mestras. - le dossier de défrichement pour mise en culture déposé par la SCEA Mounes sur Pontenx-les-Forges. La CLE, par délégation aux membres du Bureau de la CLE, a été sollicité pour formuler un avis au courant de l'année 2018 sur 3 dossiers : : <ul style="list-style-type: none"> - le dossier de demande d'autorisation saisonnière de prélèvements d'eau d'irrigation 2018 (hors zone de répartition des eaux) déposé par l'Association de Gestion de l'Irrigation Landaise (AGIL). - le dossier de demande d'autorisation du plan d'épandage des cendres sous foyer issues de la chaudière à biomasse de la société Gascogne Papier à Mimizan. - le dossier de demande d'autorisation du plan d'épandage des cendres sous foyer issues de la chaudière à biomasse de la société FINSA France à Morcenx. Divers dossiers de déclaration ont été également été transmis à la CLE pour information concernant des projets d'aménagements sur diverses communes, des forages, etc. Le 15 mars 2018, la CLE a été associée à la Commission suivi du site de l'élevage Le Lay St Symphorien, compte-tenu des projets d'épandages visés sur le territoire du SAGE. Le 10 octobre 2018, le SMBVLB a été associé à la Commission de dialogue du site Chemviron à Parentis, compte-tenu des investissements réalisés pour améliorer les rejets atmosphériques et aqueux dans le Canteloup.	-
	tr 2.3 Travailler de façon coordonnée et en complémentarité avec les porteurs des SCOT / documents d'urbanisme		L'animatrice du SAGE a été associée à diverses réunions et/ou a formulé des remarques sur les documents d'urbanisme. Ceci concerne notamment le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Born et les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) de La Teste-de-Buch, Gujan-Mestras, Sanguinet, Ychoux, Luë, Pontenx-les-Forges, Gastes, Aureilhan et Pissos. Sur le territoire de la communauté de communes Cœur Haute Lande, une démarche de PLU intercommunal a été lancée en 2018, à laquelle le SMBVLB participe. Les collectivités du territoire disposent des documents du SAGE et de la cartographie des zones humides. Il leur a été rappelé la nécessité d'associer la structure porteuse du SAGE lors de l'élaboration/la révision/la modification de leurs documents d'urbanisme. Un courriel leur a été transmis (voire également directement aux bureaux d'études en charge des dossiers) en vue de leur indiquer plus précisément les dispositions du SAGE à prendre en compte. L'animatrice du SAGE a pu faire une restitution des travaux engagés sur le SCOT du Born et sur le PLU de la Teste lors de la séance plénière n°22 du 21 juin 2018. Un avis a été formulé sur le PLU de Gujan-Mestras modifié au 2 ^{ème} semestre 2018.	-
	tr 2.4 Participer à la révision du SDAGE et du PDM et à l'ajustement de ses déclinaisons territoriales (PAOT)		Le SAGE approuvé le 28 juin 2016 est compatible avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour-Garonne 2016-2021, avec le Programme De Mesures (PDM) et avec le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI). L'Etat des lieux du SDAGE 2022-2028 et le Plan d'Action Territorialisé (PAOT) associés vont être mis à jour en 2019 notamment en s'appuyant sur les données collectées dans le cadre de l'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau des bassins versants des lacs du Born. L'animatrice a participé à une réunion d'échanges sur le protocole SYRAH-CE le 6 juillet 2017, servant de support pour l'élaboration des PAOT. Une formation a été organisée par la MISEN le 18 décembre 2018 afin de présenter les outils et supports utilisés pour actualiser le nouvel état des lieux. Ceci sera suivi par des groupes de travail technique avec les animateurs SAGE et les syndicats de rivières en 2019.	-
	tr 2.5 Rechercher des maîtrises d'ouvrage adaptées pour garantir la mise en œuvre des dispositions du SAGE		Durant l'année 2018, le SMBVLB et les Communautés de Communes des Grands Lacs (CCGL), de Mimizan (CCM) et Cœur Haute Landes ont organisé de nombreuses réunions de concertation avec la Préfecture des Landes et les services de l'Etat pour faire évoluer leurs statuts au regard de la prise de compétence GEMAPI. Les nouveaux statuts du SMBVLB ont été approuvés le 15 novembre 2018. Ils intègrent désormais tout ou partie des items obligatoires 1°, 2° et 8° de l'article L.211-7 du Code de l'environnement relevant de la compétence GEMAPI, ainsi que l'item facultatif 12°. Pour cet item 12°, les questions restent en suspens sur la partie girondine du périmètre du SAGE. Le SIBA a également révisé ses statuts pour intégrer la compétence GEMAPI.	-

		Dispositions	Indicateurs de réalisation des dispositions en 2018	Indicateurs de suivi de l'évolution de l'état de l'environnement
Enjeu transversal – Gouvernance, communication et connaissance	Objectif tr 3. Favoriser la diffusion de l'information	tr 3.1 Faire connaître le SAGE et améliorer l'information de l'ensemble de la population sur les actions mises en œuvre sur le territoire	<p>De nombreuses actions de communication ont été réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au cours de diverses réunions : CLE, Comités syndicaux du SMBVLB, COTECH et COPIL de l'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau des bassins versants des lacs du Born et de l'étude hydraulique du bassin versant du Canteloup, du projet « Phytoremédiation et drainage contrôlé », etc. <ul style="list-style-type: none"> - via la mise à jour régulière du site internet du SAGE, - avec la réalisation d'articles de presse, notamment dans le journal de la CCGL, - participation à la Journée Mondiale des Zones Humides (JMZH) avec les scolaires sous forme d'ateliers, <ul style="list-style-type: none"> - intervention aux événements « Vis ta plage » à Biscarrosse en juillet et août 2018, - intervention aux journées techniques « Lacs et étangs du littoral aquitain – Un territoire unique, l'implication de tous » les 17 et 18 octobre 2018 à Biscarrosse. 	-
	Objectif tr 4. Améliorer les connaissances sur les changements globaux	tr 4.1 Améliorer les connaissances sur les changements globaux, et les prendre en compte dans les objectifs du SAGE	<p>Les dernières données relatives aux changements climatiques ont été compilées dans le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) du SAGE (annexe 3) et dans le rapport environnemental du SAGE approuvé le 28 juin 2016. Ceci s'est appuyé sur les rapports du GIEC, des travaux d'ACCLIMATERA et de DRIAS.</p> <p>L'animatrice a participé à la réunion de restitution du « Plan d'Adaptation au Changement Climatique » (PACC) présenté par l'Agence de l'eau Adour-Garonne au cours du Forum Local de l'Eau le 27 septembre 2017, et approuvé en 2018. Dans le cadre du SAGE, le SMBVLB étudie la possibilité de s'engager dans un projet LIFE « Changement climatique, eau, gouvernance, information » en 2019/2020.</p>	-
	Objectif tr 5. Modifier et/ou réviser le SAGE	tr 5.1 Prévoir la modification et / ou la révision du SAGE	<p>Le SAGE approuvé le 28 juin 2016 est compatible avec le SDAGE Adour-Garonne 2016-2021, avec le PDM et avec le PGRI.</p> <p>La mise à jour du nouvel état des lieux du SDAGE 2022-2028 et du PAOT associé pourrait apporter des éléments pour affiner la stratégie du SAGE.</p> <p>Le 22 mars 2018, le Tribunal Administratif de Bordeaux a procédé à une annulation partielle de l'arrêté d'approbation du SAGE afin que les zones humides effectives comprises dans le site Natura 2000 « Forêt dunaire de la Teste », les zones humides du delta de la Leyre et du domaine de Bayonne soient intégrées dans la cartographie des zones humides prioritaires associées au Règlement du SAGE. Ceci fait suite à plusieurs recours déposés par l'Association Bassin d'Arcachon Ecologie.</p> <p>La séance plénière n°22 de la CLE du 21 juin 2018, a permis d'exposer ces motifs et d'aborder la procédure à adopter (modification ou révision du SAGE). Les collectivités concernées par ces modifications de zonage ont été consultées au 2^{ème} semestre 2018. Ce point sera réaborder lors de la séance plénière n°23 du 22 janvier 2019.</p>	-

	Dispositions	Indicateurs de réalisation des dispositions en 2018	Indicateurs de suivi de l'évolution de l'état de l'environnement
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Enjeu 1 – Préservation de la qualité des eaux</p> <p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Objectif 1.1. Atteinte et conservation du bon état des Masses d'eau superficielles et souterraines</p>	<p>1.1.1 Renforcer le suivi qualitatif des masses d'eau superficielles et souterraines et notamment sur certaines substances</p>	<p>a. La CLE a pu récupérer divers bilans de suivi qualitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans les zones de baignades (contrôles sanitaires de l'Agence Régionale de Santé (ARS), bilans d'autocontrôle du Syndicat Mixte de Gestion des Baignades Landaises (SMGBL) et du suivi des cyanobactéries), - au niveau des prises d'eau potable d'Ispe et de La Teste (révélant des problématiques liées aux pesticides), - au niveau des zones portuaires lacustres concernées par des dossiers de dragage (réception des dossiers de déclaration et avis sur les dossiers d'autorisation). <p>L'animatrice du SAGE se tient informée de l'avancement des travaux de recherche engagés par l'Université de Bordeaux et par l'Institut National de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (IRSTEA). Une réunion avec ceux-ci a été organisée le 10 janvier 2017 et des présentations « grand public » ont été réalisées lors des journées techniques « Lacs et étangs du littoral aquitain – Un territoire unique, l'implication de tous » les 17 et 18 octobre 2018 à Biscarrosse.</p> <p>La CLE a reçu, après analyse par le CODERST, le projet d'Arrêté préfectoral portant sur la modification de la station d'épuration et la révision des seuils de rejets aqueux de l'industrie CHEMVIRON à Parentis-en-Born. Ce dossier a fait l'objet de nombreux échanges entre le SMBVLB, les services instructeurs et le pétitionnaire au regard des enjeux du SAGE. Certaines remarques ont pu être prises en compte dans l'Arrêté modifié le 8 mars 2017. Le 10 octobre 2018, le SMBVLB a été associé à la Commission de dialogue du site Chemviron à Parentis, compte-tenu des investissements réalisés pour améliorer les rejets atmosphériques et aqueux dans le Canteloup. La présentation s'est clôturée par une visite du site.</p> <p>b et c. Des actions ont été conduites par le SIBA dans le cadre du REseau Pesticides du Bassin d'Arcachon (REPAR) et REMPAR dédié aux micropolluants sur les communes girondines du territoire du SAGE (La Teste-de-Buch, Gujan-Mestras et Le Teich). Chaque année, l'animatrice participe à des réunions des partenaires techniques (le 12 novembre 2018) et au colloque REPAR REMPAR (le 24 janvier 2018).</p> <p>En 2017, le SMBVLB a lancé des enquêtes « Phyto » auprès des collectivités du territoire (sauf sur celles limitrophes au bassin versant de la Leyre qui seront interrogées dans le cadre du SAGE « Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés ») et auprès des agriculteurs du bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet. La restitution du bilan des enquêtes effectuées auprès des collectivités a été organisée le 20 février 2017 et auprès des agriculteurs le 16 janvier 2018.</p> <p>Le SMBVLB a lancé des enquêtes auprès des plaisanciers, qui permettront notamment d'appréhender les éventuels impacts liés aux activités nautiques : rejets, usage d'antifouling, etc. Les données collectées sont en cours d'analyse et seront présentées au courant de l'année 2019.</p> <p>d. Les travaux de recherche engagés par l'Université de Bordeaux sur la « Contamination polymétallique des Lacs Aquitains et impacts Humains » (CLAQH) se sont poursuivis, avec une présentation des premiers résultats en CLE le 10 mars 2016. Un point d'avancement sur ces travaux a été présenté lors de la réunion avec les instituts de recherche du 10 janvier 2017. Les derniers résultats du projet CLAQH et de l'étude sur la biogéochimie et les sédiments des lacs (Pierre Anschutz) ont été restitués lors de la séance plénière n°21 de la CLE du 26 avril 2018. Ces projets se poursuivront en 2019.</p>	<p>L'évaluation de l'état des masses d'eau mesurées et modélisées, et des pressions a été actualisée récemment dans le cadre de la révision du SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 : il est donc difficile de mesurer les incidences des actions engagées, d'autant plus que la mise en œuvre du SAGE a débuté en juillet 2016.</p> <p>Les bilans qualitatifs de 2007 à 2014 sont détaillés en p.39 du PAGD. Sur les masses d'eau mesurées, ceux-ci démontrent globalement des tendances relativement stables jusqu'en 2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un bon état écologique et chimique sur le lac de Cazaux-Sanguinet, - un bon état écologique sur le canal des Landes (station de référence La Hume 05191100) et bon état chimique. - un état écologique moyen à mauvais (notamment entre 2012 à 2015 et en 2017) liés aux paramètres oxygène et biologie, et un bon état chimique sur la Gourgue, - un état écologique moyen et un bon état chimique sur le petit étang de Biscarrosse, le lac de Parentis-Biscarrosse, - un bon état écologique (excepté un état « moyen » en 2008 en raison de la biologie et en 2014 en raison de polluants spécifiques) sur le Ruisseau des Forges (station de référence 05192050). L'état chimique de cette masse d'eau est bon (stations de référence 05192050 et 05192060). A noter qu'entre 2009 et 2011 l'état chimique était qualifié mauvais sur la station 05192060 en raison de la présence de métaux lourds. - un état écologique moyen et un bon état chimique sur l'étang d'Aureilhan, - un bon état écologique et chimique sur le Ruisseau de la Forge-Pontenx (le Canteloup), - un bon état écologique et chimique sur l'Escource, hormis en 2015-2017 où l'état chimique est qualifié « mauvais », - une amélioration de l'état écologique sur le courant de Mimizan depuis 2011 (qualifié moyen entre 2007 et 2010 en raison des paramètres oxygène et/ou biologie). L'état chimique n'est pas qualifié sur cette masse d'eau. <p>Sur la plupart des masses d'eau des pesticides ont également été quantifiées. A noter l'absence de données sur le canal des Landes (qui seront transmises par le SIBA à l'Agence de l'eau) et sur le courant de Mimizan depuis 2005.</p>
	<p>1.1.2 Identifier et/ ou confirmer les facteurs de dégradation sur les masses d'eau impactées ou susceptibles d'altérer des masses d'eau en « bon état », et suivre l'évolution des paramètres déclassants</p>	<p>Les bilans qualitatifs disponibles en 2017 sur les masses d'eau du territoire ont été présentés en séance plénière de la CLE n°20 du 25 janvier 2018, ainsi que les suivis effectués dans les zones de baignade et pour l'eau potable (voir synthèse dans les indicateurs de suivi de l'état de l'environnement de la Disposition 1.1.1, ci-contre). Les derniers bilans seront présentés lors de la prochaine séance plénière n°23 de la CLE du 22 janvier 2019.</p> <p>L'Etat des lieux du SDAGE 2022-2028 et le Plan d'Action Territorialisé (PAOT) associés vont être mis à jour en 2019 notamment en s'appuyant sur les données collectées dans le cadre de l'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau des bassins versants des lacs du Born. Des groupes de travail technique avec les animateurs SAGE et les syndicats de rivières vont être mis en place en 2019 pour statuer sur la qualification de l'état des masses d'eau.</p>	<p>Les bilans qualitatifs de 2007 à 2014 sont détaillés de la p.39 à 56 du PAGD, avec une analyse des paramètres déclassant et des éventuels facteurs de cause à effet. L'analyse des dernières données 2015-2017 (voir ci-dessus), disponibles sur le Système d'Information sur l'Eau (SIE) Adour-Garonne pour les masses d'eau de type « cours d'eau » montrent globalement les mêmes tendances.</p>
	<p>1.1.3 Identifier et maîtriser les rejets directs et/ou diffus en lien avec les activités actuelles ou passées</p>	<p>a. b. Aucune action n'a été entreprise spécifiquement cette année, hormis de la veille / avis sur les dossiers d'autorisation. La CLE a été associée à la Commission suivi du site de l'élevage Le Lay St Symphorien le 15 mars 2018 et au Comité de dialogue de l'industrie Chemviron à Parentis-en-Born le 10 octobre 2018.</p> <p>c. Des réflexions sont conduites par le SIVOM des cantons du pays de Born en vue de revaloriser certaines décharges sur son territoire de compétence. L'ancienne décharge de Sainte-Eulalie-en-Born, située à proximité de la lagune de Cournascas (identifiée comme source de pression dans le cadre du projet tutoré) fait partie de ces sites. Le SMBVLB envisage d'engager des échanges et réflexions sur ce volet en 2019. Des démarches participatives et de sensibilisation « cours d'eau propre » sont étudiées pour 2019.</p> <p>e. Réglementairement, les travaux de curage ou de dragage relèvent d'une autorisation ou d'une déclaration au titre de la Loi sur l'Eau. Les services de la police de l'eau demandent, conformément à la loi, la réalisation d'un plan de gestion pour les opérations groupées à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente (lac Cazaux et lac Parentis).</p> <p>La CCGL fédère les communes gestionnaires de ports et l'ensemble des acteurs privés concernés, en pilotant une étude dont la mission est d'élaborer le schéma directeur de l'unité hydrographique. En 2018, chaque entité portuaire publique ou privée bénéficie désormais d'une autorisation de curage dont la durée de validité est de 10 ans et certains travaux ont d'ores et déjà été engagés. Les bilans qualitatifs et les modalités de gestion des sédiments de dragage sont précisés dans ces dossiers.</p> <p>En 2018, les derniers dossiers d'autorisation ont été transmis à la DDTM40 pour les communes de Sanguinet, Biscarrosse et Parentis intégrant les éléments complémentaires sollicités par celle-ci. Des diagnostics écologiques ont en particulier été réalisés avec l'implication de la CCGL. Le délai de deux mois (à partir du 30 septembre 2018) de réponse des services de l'Etat étant dépassé, la délivrance d'un Arrêté préfectoral est attendue.</p> <p>Le diagnostic environnemental des sites portuaires, financé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, a été finalisé. Les principales dispositions concernent la lutte contre les plantes aquatiques invasives et une campagne de sensibilisation aux usagers nautiques dans le cadre d'une charte de bonnes pratiques. Celle-ci a été déclinée avec une collection de huit cartes postales adressées à 5000 usagers nautiques du territoire, abordant des pratiques citoyennes et respectueuses de l'environnement.</p>	<p>Les bilans des analyses sédimentaires réalisées dans le cadre de l'élaboration des dossiers d'autorisation ont tous été conformes au cadre réglementaire en vigueur.</p> <p>Le suivi qualitatif (Matières en suspension et oxygène) exigé par les services de la DDTM40 devra être effectué lors des travaux de dragage des espaces portuaires. Les gestionnaires de ports doivent informer, prévenir et assurer ce suivi, si besoin avec l'assistance de la CCGL.</p>

	Dispositions	Indicateurs de réalisation des dispositions en 2018	Indicateurs de suivi de l'évolution de l'état de l'environnement
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Objectif 1.1. Atteinte et conservation du bon état des Masses d'eau superficielles et souterraines</p>	<p>1.1.4. Contribuer à préserver la qualité de l'eau du bassin d'Arcachon</p>	<p>Des actions ont été conduites par SIBA dans le cadre des réseaux REPAR (pesticides) et REMPLAR (micropolluants) sur les communes girondines du territoire du SAGE. Le SMBVLB a été associé au colloque le 24 janvier 2018 et à une réunion des partenaires techniques le 12 novembre 2018.</p> <p>Les dispositifs suivis qualitatifs et quantitatifs développés par le SIBA sur les tributaires et sur l'intra Bassin sont importants et ont permis de pointer les substances problématiques. Des actions ont été déployées depuis de nombreuses années sur la sensibilisation des pratiques d'utilisations de produits phytosanitaires et des micropolluants auprès des agriculteurs, collectivités, particuliers, professionnels du territoire, scolaires, etc. Pour l'année 2019, des réflexions sont en cours pour envisager une évolution de ces réseaux (fusion et allègement des suivis) pour concentrer les efforts sur l'engagement d'actions auprès des acteurs du Bassin d'Arcachon.</p> <p>Le PNM du Bassin d'Arcachon associe la CLE à ses travaux. L'animatrice du SAGE a participé à la commission « Gouvernance » du 30 janvier 2017 et à la commission « Gestion des ressources naturelles » du 25 janvier 2017 pour l'élaboration du Plan de gestion du PNM. Depuis la validation du Plan de gestion par le Conseil de gestion le 19 mai 2017, des échanges sont opérés entre la CLE et le SMBVLB pour la formulation d'avis sur des dossiers communs portant sur le Bassin d'Arcachon. En 2018, le SMBVLB a été associé à la commission « zostères » du PNM.</p>	<p>Les bilans effectués dans le cadre du réseau REPAR montrent la présence d'un certain nombre de pesticides sur les masses d'eau (en particulier la Leyre) et en Intra-Bassin, mais avec des concentrations faibles. Les bilans effectués dans le cadre de REMPLAR au niveau des stations d'épuration montrent la présence d'un certain nombre de micropolluants en faibles concentrations.</p> <p>Des pesticides ont été quantifiées sur la plupart des masses d'eau du territoire. A noter l'absence de données sur le canal des Landes (qui seront transmises par le SIBA à l'Agence de l'eau) et sur le courant de Mimizan depuis 2005.</p>
	<p>1.1.5 Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques</p>	<p>Les enquêtes lancées par le SMBVLB auprès des agriculteurs du bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet ont permis de recenser les pratiques réalisées (amendements en nitrate et phosphate, mise en place de cultures intermédiaires, de bandes enherbées, etc.). Les résultats ont été présentés le 16 janvier 2018 en vue d'engager des actions avec ces acteurs.</p> <p>L'Université de Bordeaux a engagé une étude en vue de quantifier les flux de phosphore sur le bassin versant du lac de Parentis. Dans le cadre du projet « Phytoremédiation et drainage contrôlé » des suivis des flux de pesticides, de nitrates et de phosphates vont être engagés en 2019 et 2020 sur le bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet. Ces études devraient permettre de quantifier les flux de nutriments transitant sur les bassins versants de ces deux plans d'eau, voire de faire le lien avec les éventuelles efflorescences à cyanobactéries (travaux à définir avec l'Université de Bordeaux).</p>	<p>Les bilans qualitatifs obtenus sur les masses d'eau (cours d'eau et plans d'eau) du territoire ne montrent pas de concentrations alarmantes en nitrates et phosphates. Le lac de Parentis-Biscarrosse présente toutefois un stock de phosphore dans les sédiments, avec une potentialité de relargage, lié à des rejets industriels passés. La qualité de l'eau du lac tend à s'améliorer depuis la mise en place du Contrat Lac (baisse des biomasses chlorophylliennes, meilleur taux d'oxygène et zone d'anoxie moins profonde). La CLE reste vigilante suite à la modification de la station d'épuration et la révision des seuils de rejets aqueux de l'industrie CHEMVIRON à Parentis-en-Born pouvant influencer sur le Canteloup (voir Disposition 1.1.1 ci-contre).</p>
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Enjeu 1 – Préservation de la qualité des eaux</p> <p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Objectif 1.2. Maintenir une bonne qualité des eaux dans les zones de loisirs nautiques</p>	<p>1.2.1 Renforcer l'autocontrôle et contribuer aux programmes de suivi des cyanobactéries existants</p>	<p>Comme précisé ci-dessus, des réflexions sont engagées par l'Université de Bordeaux sur des travaux de recherche portant sur la biogéochimie des lacs (notamment sur les flux de nutriments et les éventuelles incidences sur les efflorescences à cyanobactéries).</p> <p>Depuis 2017, la CCGL d'une sonde / torche « Algae Torch » (dispositif expérimental et non réglementaire) pour détecter la présence de cyanobactéries dans les zones de baignade. Cette sonde est à disposition des collectivités du territoire afin qu'elles puissent l'utiliser dès que l'un doute subsiste sur la présence de cyanobactéries. Les maîtres-nageurs sauveteurs sont formés pour exercer une surveillance visuelle d'éventuels blooms à cyanobactéries.</p> <p>Pour 2018-2019, le Syndicat Mixte de Gestion des Baignades Landaises (SMBGL) a engagé des groupes de travail autour des problématiques liées à la baignade. Six commissions ont été créées « Communication », « Démarche qualité », « Formation/recrutement », « Harmonisation des moyens », « Juridique/administrative/réglementaire », « Partenariats et relations » et « Prévention/pédagogie, évènementiel » et se regroupent tous les 1^{ers} mardis du mois afin d'engager des réflexions.</p>	<p>En 2018, les bilans des contrôles sanitaires obtenus par l'ARS montrent que toutes les plages du territoire présentent des états « excellents » à « bon » (plage du courant de Mimizan).</p> <p>Durant l'été ces résultats ont parfois été qualifiés « moyens » en raison de la présence d'Escherichia coli et/ou d'Enterocoques (dépassement de la valeur limite bon/moyen). Ceci n'a pas nécessité la fermeture des zones de baignade concernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Biscarrosse : 1 déclassement sur la plage d'Ispes le 11 juin 2018, 2 déclassements sur la plage de port Maguide le 7 et le 14 août 2018, 1 déclassement sur la plage du Taron le 14 août, - Parentis-en-Born : 1 déclassement le 9 juillet 2018 sur les plages de Mouteou-Pipiou (1 alerte), de Calède et du Port, <ul style="list-style-type: none"> - Gastes : 3 déclassements de la plage de la Réserve le 3, le 10 et le 31 juillet 2018, - Aureilhan : 3 déclassements à la plage du Ponton le 18 juin, le 10 et le 17 juillet 2018, - Mimizan : 5 dépassements sur plage du courant entre juin et août 2018. <p>Les bilans d'autocontrôle du SMBGL confirment les tendances des bilans des contrôles sanitaires précités.</p> <p>La qualité de l'eau sur la zone de baigne du courant de Mimizan a été jugée mauvaise le 17 août 2018, avec un dépassement des seuils bactériologiques fixés par l'AFSSET nécessitant la fermeture de la zone de baignade.</p> <p>Dix zones de baignade ont présenté des dépassements des valeurs « moyennes » sur les paramètres E.coli et/ou Enterocoques (>100 UFC/100ml) sur les mois de juillet et/ou d'août 2018 ne nécessitant pas de fermeture mais le maintien d'une vigilance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sanguinet : 1 dépassement sur la plage de Caton, - Biscarrosse : 1 dépassement sur la plage du Taron le 4 juillet et 1 dépassement sur la plage de Port Maguide, <ul style="list-style-type: none"> - Parentis-en-Born : 1 dépassement sur les plages de Calède et du Port, - Gastes : 2 dépassements sur la plage de la Réserve, ainsi qu'un dépassement sur la plage du Port, <ul style="list-style-type: none"> - Aureilhan : 3 dépassements sur la plage du Ponton, - Labouheyre : 1 dépassement sur la plage du lac de Peyre, - Mimizan : 9 dépassements sur la plage du courant à Mimizan. <p>L'analyse des suivis sanitaires obtenus depuis 2000 montre que la plage du courant de Mimizan a rencontré le plus de dépassement de ces seuils (19 dépassements du seuil de non-conformité fixé par l'AFSSET) et de la valeur moyenne (137 dépassements).</p> <p>Depuis 2000, la plage du Ponton à Aureilhan a rencontré 7 dépassements du seuil de non-conformité fixé par l'AFSSET. Les plages situées sur le lac de Parentis sont également sensibles : les plages du Port et de la Réserve à Gastes totalisent 5 dépassements de ce seuil, les plages du Port et de Moutéou-Pipiou à Parentis 3 dépassements et la plage du Taron à Biscarrosse 3 dépassements. Les plages du lac de Cazaux-Sanguinet présentent les dépassements suivant depuis 2000 : 4 à la plage d'Ispes à Biscarrosse, 9 à la plage de Caton et 4 à la plage du Pavillon à Sanguinet.</p> <p>A noter également que toutes ces plages présentent régulièrement des dépassements de la valeur moyenne.</p> <p>En 2018, dans le cadre des contrôles exercés par l'ARS, la présence de cyanobactéries a été signalée sur une grande partie des zones de baignade lacustres, particulièrement sur le lac de Parentis-Biscarrosse (avec parfois interdiction de baignade) durant les mois de juillet et août. Certains résultats ont dépassé les seuils de non-conformité (concentrations >100 000 cellules/mL) nécessitant une interdiction temporaire de la baignade jusqu'au retour à la norme (recontrôle effectué). Les résultats confirment les tendances des années 2016 et 2017.</p> <p>Ainsi, sur le lac de Parentis-Biscarrosse : la présence de cyanobactéries a été révélée 5 fois sur la plage du Taron avec 4 cas de non-conformité (concentrations >100 000 cellules/mL), 8 fois sur la plage de Calède à Parentis avec 5 cas de non-conformité, 5 fois sur la plage de Moutéou-Pipiou à Parentis avec 2 cas de non-conformité et 6 fois sur la plage du Port à Parentis (simples alertes), 4 fois sur la plage de la Réserve à Gastes avec un cas de non-conformité, 5 fois sur la plage du Port à Gastes avec 1 cas de non-conformité, et 4 fois sur la plage de Sainte-Eulalie-en-Born dont 1 non-conformité. Sur le lac de Cazaux-Sanguinet : la présence de cyanobactéries a été révélée 2 fois sur la plage de Port Maguide (simples alertes), 2 fois sur la plage de Caton et 1 fois sur la plage du Pavillon à Sanguinet (simples alertes). Sur l'étang d'Aureilhan la présence de cyanobactéries a été révélée 4 fois sur la plage du Ponton à Aureilhan (simples alertes).</p> <p>Dans la majorité des cas, l'espèce présente est Microcystis sp. et présente des risques toxigènes.</p>

		Dispositions	Indicateurs de réalisation des dispositions en 2018	Indicateurs de suivi de l'évolution de l'état de l'environnement
Enjeux 1 – Préservation de la qualité des eaux	Objectif 1.3. Sécuriser l'alimentation en eau potable, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif	1.3.1 Préserver la qualité du lac de Cazaux-Sanguinet et suivre l'évolution de l'état qualitatif et quantitatif des nappes exploitées	<p>Les enquêtes lancées auprès des collectivités, des agriculteurs du bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet et des plaisanciers ont permis de recenser les pratiques et les éventuels impacts liés aux activités. Ces résultats ont été croisés avec les bilans qualitatifs pour définir les actions à engager. Dans ce cadre, la CLE et le SMBVLB ont souhaité engager le projet « phytoremédiation et drainage contrôlé » afin de conduire des suivis et des expérimentations (zones tampons humides artificielles et drainage contrôlé) sur le bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet. L'objectif vise à atténuer les teneurs en pesticides retrouvées au niveau des prises d'eau potable.</p> <p>En 2019, le SIBA souhaite démarrer un suivi lac de Cazaux des eaux du lac avec un point de prélèvement proche de la prise d'eau potable. Une intercalibration est prévue avec le service d'eau potable du Bassin d'Arcachon Sud So'Bass sur les pesticides qu'ils suivent de façon réglementaire.</p>	Des pesticides sont retrouvés au niveau des prises d'eau du lac (en particulier le Métolachlore OXA et ESA, métabolites du Métolachlore, voir détail dans les indicateurs environnementaux présentés dans la Disposition 1.4.3 ci-dessous). Des traitements supplémentaires au charbon actif en poudre sont nécessaires pour abattre les teneurs en sortie de station. Un suivi des teneurs en pesticides en sortie d'îlots agricoles, au niveau des cours d'eau et dans la nappe Plioquaternaire sera effectué en 2019 et 2020 dans le cadre du projet « Phytoremédiation et drainage contrôlé ».
		1.3.2 Caractériser les risques/impacts générés par une pollution accidentelle sur le lac de Cazaux-Sanguinet et/ou sur son bassin versant	<p>Le Syndicat d'Eau Potable (SIAEP) de Parentis a manifesté son intérêt pour conduire une étude groupée avec la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS). Pour celle-ci les réflexions restent en cours depuis plus de 3ans.</p> <p>Une réunion sera impulsée par la CLE en 2019 pour relancer ces débats.</p>	-
		1.3.3 Assurer la mise en œuvre d'un plan de secours sur le lac de Cazaux-Sanguinet		-
		1.3.4 Définir des ressources de substitution en cas de pollution sur le lac de Cazaux-Sanguinet		-
Enjeux 1 – Préservation de la qualité des eaux	Objectif 1.4. Trouver un juste équilibre entre les usages et la préservation de la qualité des ressources en eau, et prévenir tout risque de dégradation de l'état des masses d'eau	1.4.1 Prévenir les risques de pollution d'origine domestique en favorisant une optimisation de l'assainissement	<p>Ces données seront mises à jour en 2019.</p> <p>En 2018, le SMBVLB est intervenu d'urgence avec les services de la commune de Sanguinet pour faire face à une pollution liée à un dispositif d'assainissement non collectif aux abords d'un tributaire du lac de Cazaux-Sanguinet. Une fiche réflexe a été réalisée par le SMBVLB pour faire face à ce genre de situation d'urgence.</p>	-
		1.4.2 Améliorer les connaissances sur les épandages	Les enquêtes lancées auprès des agriculteurs du bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet en 2017 ont permis de recenser les pratiques réalisées (apport en azote et phosphore en particulier).	-
		1.4.3 Accompagner les usagers à une utilisation raisonnée des produits phytosanitaires	<p>Des actions ont été conduites par le SIBA dans le cadre du réseau REPAR (pesticides) sur les communes girondines du territoire du SAGE.</p> <p>Le SMBVLB a lancé des enquêtes « Phyto » auprès des collectivités (sauf sur celles limitrophes au bassin versant de la Leyre) et auprès des agriculteurs du bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet en 2017. Conformément à la réglementation, les collectivités se sont engagées dans une démarche « Zéro Phyto » depuis 2017. Les résultats des enquêtes ont été présentés aux agriculteurs le 11 janvier 2018. La plupart des agriculteurs sont accompagnés par la Chambre d'agriculture des Landes et le GRCETA-SFA pour faire évoluer leurs pratiques.</p>	<p>Les bilans effectués sur les masses d'eau du territoire montrent la présence d'un certain nombre de pesticides d'origine variées, dont certaines interdites depuis un certain nombre d'années (caractère rémanent, parfois sous forme de métabolites).</p> <p>Des pesticides sont retrouvés au niveau des 2 prises d'eau du lac de Cazaux-Sanguinet (le Métolachlore OXA et ESA, métabolites du Métolachlore posant le plus de problème). De ce fait, des traitements supplémentaires au charbon actif en poudre sont nécessaires pour abattre les teneurs en sortie de station.</p> <p>Ces molécules sont également retrouvées sur les principaux tributaires du lac, la Gourgue et le Canal de l'Arreillet à des concentrations jusqu'à 8 fois plus importantes suivant les mois de l'année (fort effet dilution dans le lac). Entre 2016 et 2017, les concentrations en Métolachlore OXA et ESA sur ces cours d'eau et au niveau des prises d'eau potable semblent s'être abaissées, mais ceci reste à mettre en relation avec les faibles précipitations. En 2018, les concentrations en métabolites sont stables au regard de l'année 2017, tandis que dans le même l'une des plus grosses exploitations agricoles s'est engagée dans une démarche d'agriculture biologique. A noter que des « pics » de concentration en pesticides apparaissent en période hivernale, avant les périodes d'applications généralement effectuées en avril, certainement liés à des apports depuis la nappe Plioquaternaire. Un suivi des teneurs en pesticides en sortie d'îlots agricoles, au niveau des cours d'eau et dans la nappe Plioquaternaire sera effectué en 2019-2020 dans le cadre du projet « Phytoremédiation et drainage contrôlé » pour appréhender les processus de transfert de ces molécules.</p> <p>Sur le Bassin d'Arcachon, les bilans effectués dans le cadre du réseau REPAR montrent la présence d'un certain nombre de pesticides sur les masses d'eau (en particulier la Leyre) et en Intra-Bassin, mais avec des concentrations faibles.</p>
		1.4.4 Favoriser la maîtrise et l'amélioration de la qualité des eaux de ruissellement notamment via la mise en place de Schémas Directeurs de Gestion des Eaux Pluviales	<p>Les Schémas Directeurs de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP) des communes de La Teste-de-Buch, Gujan-Mestras, Le Teich ont été actualisés.</p> <p>La commune d'Aureilhan a réalisé un Plan de Référence, dans lequel toutes les problématiques de gestion des eaux pluviales sont recensées.</p> <p>La commune de Sanguinet dispose d'un SDGEP, qui devrait être réactualisé.</p> <p>Les communes de Labouheyre et de Parentis-en-Born disposent d'un SDGEP.</p> <p>En 2019, le SMBVLB souhaiterait engager un travail avec les collectivités landaises du territoire (lien avec les services techniques) pour développer un « cahier des charges » type pour les SDGEP, avec des préconisations techniques adaptées au contexte landais.</p>	Sur le Bassin d'Arcachon, le SIBA accompagne les collectivités à mettre en place des systèmes de récupération/traitement des eaux pluviales pour limiter le lessivage de rejets contaminés (ex : rétention des micropolluants de type Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), etc.) vers le milieu naturel.

	Dispositions	Indicateurs de réalisation des dispositions en 2018	Indicateurs de suivi de l'évolution de l'état de l'environnement
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">n Enjeu 2 – Gestion quantitative et hydraulique</p> <p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Objectif 2.1. Améliorer les connaissances sur les ressources en eau superficielles et souterraines</p>	<p>2.1.1 Compléter les stations de mesure des débits et les points de suivi des niveaux d'eau sur les ressources en eau superficielles</p>	<p>Tous les ouvrages hydrauliques de la chaîne des étangs sont équipés du Système d'Information et de Relai Inter-Lacs (SIRIL) permettant de suivre les niveaux des plans d'eau, les débits transitants, etc. Une convention est passée entre la CCGL et la Base aérienne n°120 de Cazaux pour l'écluse de la Teste et du contre-canal. En 2017, des réflexions ont été engagées entre la Base aérienne et le SIBA afin que celui-ci devienne opérateur sur ces ouvrages dans le cadre de sa prise de compétence GEMAPI.</p> <p>Des mesures de débits ont été effectuées sur tous les cours d'eau principaux dans le cadre de l'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau du SMBVLB.</p>	<p>Durant l'année 2018, le niveau du lac de Cazaux-Sanguinet a oscillé entre 20,57 et 21,16 m NGF (maximum en avril, au-dessus de la cote de crue) sur la période de janvier à mai, puis entre 21,07 et 20,48 m NGF (en octobre, en dessous de la cote d'étiage) sur le 2^{ème} semestre. Les fluctuations ont été progressives, au grès des cumuls de précipitations, et favorables au marnage saisonnier. Les valeurs moyennes sont conformes aux préconisations du projet de Règlement d'eau. Rappelons qu'en 2017, le niveau du lac avait atteint des niveaux extrêmement bas jusqu'à 20,40 m NGF en octobre/novembre, en absence de précipitations marquées, puis que la reprise des pluies cumulées de décembre (130 mm) avaient permis d'infléchir la tendance, le niveau du lac étant monté de 15cm en moins d'un mois.</p> <p>En 2018, le niveau du lac de Parentis-Biscarrosse a oscillé entre 20,30 et 20,57 m NGF (maximum en avril) sur la période de janvier à mai, puis entre 20,46 et 20,01 m NGF (en novembre, valeur en dessous de la cote d'étiage) sur la deuxième partie de l'année. Les fluctuations ont été progressives, au grès des cumuls de précipitations, et favorables au marnage saisonnier. Les valeurs moyennes sont conformes aux préconisations du projet de Règlement d'eau. Rappelons qu'en 2017, le niveau du lac de Parentis-Biscarrosse avait avoisiné les 20,10 m NGF quasiment toute l'année, proposés comme cote d'étiage dans le projet de Règlement d'eau. Le niveau le plus bas ayant été atteint étant de 20,02 m NGF. Les pluies cumulées de décembre (130 mm) avaient permis d'infléchir la tendance, le niveau du lac étant monté de 19cm en moins d'un mois.</p> <p>Les données collectées sur l'étang d'Aureilhan sont beaucoup plus anarchiques et difficilement analysables compte-tenu de la présence d'un renard sous l'ouvrage des Anguillons (analyse en cours pour réaliser des travaux) et du dysfonctionnement des sondes SIRIL.</p> <p>Ces bilans mériteront d'être mis en relation avec les études sur les effets du changement climatique.</p> <p>Les mesures de débits effectuées en 2017 dans le cadre de l'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau des bassins versants des lacs du Born, sur tous les cours d'eau principaux (pour la plupart dépourvus de station hydrométrique) ont permis de définir un point t0. Les résultats obtenus restent toutefois à tempérer compte-tenu du manque de précipitation important. L'évolution des débits de ces cours d'eau sera suivie dans le cadre de la mise en œuvre du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau par le SMBVLB et du projet « Phytoremédiation et drainage contrôlé » en 2019-2020.</p> <p>Les mesures de débits des cours d'eau obtenues en 2017 ont mis en évidence un signal hydrologique moyen relativement stable au regard d'autres territoires présentant des étiages ou des épisodes de crues marqués. Les zones humides adjacentes, bien conservées en partie aval des cours d'eau, jouent certainement un rôle prépondérant (rétention des eaux en période de crue, et restitution en période d'étiage). En revanche, pour cette année sèche, comme sur les autres territoires, la tendance générale vise à une baisse des débits d'étiage. Cette donnée pourrait être corrélée au changement climatique et/ou aux modifications d'occupation du sol. A noter que les débits relevés sur le Canteloup et l'Escource, sont plus importants que sur la Gourgue.</p>
	<p>2.1.2 Améliorer les connaissances sur le fonctionnement des plans d'eau</p>	<p>Le projet de Règlement d'eau validé par les membres de la CLE est en cours d'instruction depuis 2014. La procédure à engager pour obtenir l'Arrêté reste à préciser (enquête publique ou étude cas par cas). Dans ce cadre, une étude hydraulique plus fine pourrait être envisagée.</p> <p>Parallèlement, les données collectées par le SMBVLB (débits sur cours d'eau et relevés piézométriques sur la nappe Plioquaternaire), bien qu'elles soient ponctuelles, pourraient permettre d'appréhender les flux issus des bassins versants. En 2018, ces suivis sur cours d'eau, fossés et nappe superficielle seront complétés pour définir les flux sur le bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet (au niveau des îlots agricoles notamment) dans le cadre du projet « Phytoremédiation et drainage contrôlé ».</p>	<p>-</p>
	<p>2.1.3 Approfondir les connaissances sur les prélèvements</p>	<p>Les données relatives aux prélèvements en eau (irrigation, industries, eau potable) en 2014 ont été collectées par l'animatrice du SAGE sur le SIE Adour-Garonne.</p> <p>Les Syndicats d'eau potable ont également été sollicités pour récupérer les données de prélèvements en eau potable de 2016, ainsi que l'Association de Gestion de l'Irrigation Landaise (AGIL) pour les données de prélèvements agricoles.</p> <p>Un partenariat avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) est envisagé pour compiler l'ensemble des données en vue d'alimenter leur outil de modélisation et permettre d'appréhender l'impact des prélèvements sur les ressources en eau, les milieux naturels et les usages. Sur la partie Girondine du territoire ce travail a pu être finalisé en 2017.</p>	<p>Le bilan des volumes prélevés en 2014 est le suivant sur les 27 communes du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - eau potable : les prélèvements se distinguent entre eau de surface (5 218 984 m³) et nappes profondes (7 320 248 m³), - agriculture : les prélèvements sont majoritairement effectués dans la nappe Plioquaternaire (à hauteur de 67 031 175 m³), - industries : les prélèvements s'effectuent majoritairement en eau de surface (10 602 380 m³) et dans la nappe Plioquaternaire (4 337 979 m³). <p>Le bilan des volumes prélevés en 2016 est le suivant sur les 27 communes du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - eau potable : les prélèvements se distinguent entre eau de surface (4 212 338 m³) et nappes profondes (8 422 238 m³) et nappe Plioquaternaire (194 785 m³). - agriculture : les prélèvements sont majoritairement effectués dans la nappe Plioquaternaire (à hauteur de 60 471 163 m³), puis en nappe captive (328 440 m³) et en eau de surface (272 662 m³), - industries : les prélèvements s'effectuent majoritairement en eau de surface (10 982 850 m³), puis dans la nappe Plioquaternaire (1 666 485 m³) et en nappe captive (1 452 424 m³). <p>La comparaison des données 2014, avec les données de l'état initial du SAGE de 2011 montre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une hausse des prélèvements pour l'eau potable en de surface + 2 000 000 m³ entre 2011 et 2014. En 2016 le ratio entre volumes prélevés entre eau superficielle et en eau souterraine semble s'être inversée, - une baisse des prélèvements agricoles dans la nappe Plioquaternaire (- 8 000 000 m³ en 2014 et - 7 000 000 m³ en 2016), - une baisse des prélèvements industriels en eau de surface (-1 300 000 m³ entre 2011 et 2014, puis relativement stable en 2016) et dans la nappe Plioquaternaire (-7 000 000 m³ entre 2011 et 2014, et - 3 000 000 m³ en 2016)
	<p>2.1.4 Améliorer les connaissances sur les échanges entre les ressources en eau superficielles et souterraines, et quantifier l'impact généré par les prélèvements sur les ressources en eau, les milieux naturels et les usages</p>	<p>Le SMBVLB a engagé en 2017 une étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau des bassins versants des lacs du Born dans le cadre de laquelle un diagnostic fin a été conduit sur les cours d'eau, complété par des mesures de débits et également par des relevés piézométriques sur la nappe Plioquaternaire. Ces mesures de débits et relevés piézométriques seront complétés en 2019 sur le bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet dans le cadre du projet « Phytoremédiation et drainage contrôlé ».</p> <p>L'ensemble des données collectées dans le cadre de l'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau seront transmises au BRGM en vue d'alimenter leur outil de modélisation et permettre d'appréhender l'impact des prélèvements sur les ressources en eau, les milieux naturels et les usages.</p>	<p>Les mesures de débits et relevés piézométriques effectués en 2017 dans le cadre de la Phase 1 de l'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau ont permis de fixer un point t0. Ces données pourront être complétées dans les années à venir par le SMBVLB dans le cadre de la mise en œuvre du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau et du projet « Phytoremédiation et drainage contrôlé » pour voir l'évolution. Les outils développés par le BRGM devraient permettre de modéliser plusieurs années successives.</p>

	Dispositions	Indicateurs de réalisation des dispositions en 2018	Indicateurs de suivi de l'évolution de l'état de l'environnement	
Enjeu 2 – Gestion quantitative et hydraulique	Objectif 2.2. Formaliser et réviser le règlement d'eau	2.2.1 Formaliser le projet de règlement d'eau approuvé par la CLE le 18 juin 2010 et le 21 février 2014, et en prévoir la révision	<p>Le projet de Règlement d'eau validé par les membres de la CLE est en cours d'instruction depuis 2014.</p> <p>Différents échanges ont pu avoir lieu avec la DDTM des Landes et de la Gironde, et les propriétaires/gestionnaires des ouvrages pour définir une procédure adaptée (étude d'impacts ou étude au cas par cas, ceci reste à préciser), les dernières réunions datant du 6 février 2017, du 24 avril 2018 et du 21 juin 2018. Une demande d'examen au cas par cas a été adressé à l'autorité environnementale, qui souhaite obtenir un certain nombre de compléments pour statuer sur la procédure (notamment sur l'analyse des incidences sur l'environnement).</p> <p>L'objectif vise à parvenir à un Arrêté interdépartemental portant sur l'ensemble des ouvrages et des gestionnaires.</p>	Un bilan du suivi mensuel des niveaux des plans d'eau, relevé par le biais du SIRIL, est mis à disposition sur le site internet du SAGE et de la CCGLs. Les données brutes du SIRIL sont accessibles via un code d'accès sur alyane.
		2.2.2 Définir des débits minimums biologiques	Le projet de Règlement d'eau validé par les membres de la CLE est en cours d'instruction depuis 2014. La procédure à engager pour obtenir l'Arrêté reste à préciser (enquête publique ou étude cas par cas). Dans ce cadre, une étude de définition des débits minimums biologiques pourrait être exigée.	Durant toute l'année 2018, les gestionnaires des ouvrages ont assuré le maintien de débits minimums sur les courants et canaux en s'appuyant sur le projet de Règlement d'eau.
		2.2.3 Développer les échanges entre les acteurs amont et aval	<p>Tous les ouvrages hydrauliques de la chaîne des étangs sont équipés du SIRIL permettant de suivre les niveaux des plans d'eau, les débits transitants, etc.</p> <p>Une convention est passée entre la CCGL et la Base aérienne n°120 de Cazaux pour l'écluse de la Teste.</p> <p>Des réflexions sont en cours, dans le cadre du projet de Règlement d'eau, afin que le SIBA devienne compétent sur les ouvrages de la Base aérienne (en lien avec la compétence GEMAPI).</p>	-
	Objectif 2.3. Prévenir les risques d'inondation	2.3.1 Favoriser la maîtrise du risque inondation dans les zones soumises à l'influence du marnage des plans d'eau	Le projet de Règlement d'eau validé par les membres de la CLE est en cours d'instruction depuis 2014. La procédure à engager pour obtenir l'Arrêté reste à préciser (enquête publique ou étude cas par cas). Dans ce cadre, une étude des zones inondables situées en bordure de lacs pourrait être envisagée.	-
	Objectif 2.4. Favoriser une utilisation raisonnée et économe de l'eau	2.4.1 Favoriser la mise en place de systèmes économes en eau et la réutilisation des eaux pluviales	Les enquêtes conduites auprès des agriculteurs du bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet ont permis de connaître les pratiques effectuées par les agriculteurs en termes de prélèvements et les équipements utilisés.	-
		2.4.2 Sensibiliser l'ensemble des usagers aux économies d'eau	-	-
		2.4.3 Rationaliser l'emplacement des points de prélèvements en eau, notamment pour prévenir le risque d'atteinte aux milieux et les pénuries	En 2018, le SMBVLB a examiné plusieurs dossiers sur lesquels il a pu formuler des observations techniques au regard d'impacts sur les zones humides/nappe phréatique. De plus, la CLE a émis un avis officiel sur le dossier - le dossier de demande d'autorisation saisonnière de prélèvements d'eau d'irrigation 2018 (hors zone de répartition des eaux) déposé par l'Association de Gestion de l'Irrigation Landaise (AGIL). Celui-ci souligne quelques réserves sur les impacts cumulés sur les zones humides.	-

	Dispositions	Indicateurs de réalisation des dispositions en 2018	Indicateurs de suivi de l'évolution de l'état de l'environnement
Enjeu 3 – Protection, gestion et restauration des milieux Objectif 3.1. Garantir le bon état hydromorphologique des cours d'eau et des plans d'eau	3.1.1 Favoriser les échanges entre les structures impliquées dans la gestion et l'entretien des cours d'eau	Le SMBVLB et le SIBA ont révisé leurs statuts pour intégrer la compétence GEMAPI.	-
	3.1.2 Accompagner la mise en place de programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau sur l'ensemble du territoire	<p>L'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau des bassins versants des lacs du Born portée par le SMBVLB est en cours et devrait s'achever en fin d'année 2019 avec l'obtention de la Déclaration d'Intérêt Général (DIG). En 2017, le SMBVLB a obtenu une DIG pour les travaux à engager sur le courant de Sainte-Eulalie. La 1^{ère} tranche de travaux a été réalisée durant l'automne 2018 (entretien de la végétation et gestion des espèces invasives). La 2^{ème} tranche de travaux sera réalisée en 2019. Des travaux d'urgence pourraient également être envisagés sur la brèche de l'Escource à Saint-Paul-en-Born en 2019.</p> <p>Le SMBVLB, en tant que structure porteuse du SAGE, est associé aux groupes de travail (réunis le 14 juin et le 6 décembre 2018) et au COPIL (réuni le 27 février 2018) de la cartographie des cours d'eau sur le Département des Landes, et a pu participer à des expertises avec les services de l'Etat en 2018. Le SMBVLB a également participé à une journée de formation sur la clé de détermination des cours d'eau/fossés développée par la DFCI des Landes et de la Gironde. En 2018, un travail plus fin a été engagé par le SMBVLB, la CCGL et la commune de Biscarrosse pour améliorer le référencement des émissaires hydrauliques (cours d'eau ou fossé) sur cette commune, et définir des maîtrises d'ouvrage (commune, SMBVLB ou propriétaires riverains) et des actions appropriées. Les expertises seront affinées par les services de l'Etat en 2019.</p> <p>En 2017, sur la partie girondine du territoire, la CLE du SAGE a été sollicité pour avis sur un projet de cartographie, cependant compte-tenu de la prise de compétence GEMAPI par le SIBA il paraissait plus à même de formuler un avis sur celle-ci (consultation des communes du bassin d'Arcachon réalisée par le SIBA).</p>	<p>L'évolution de qualité physique des cours d'eau a été appréhendée à un instant t0 dans le cadre de la Phase 1 de l'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau des bassins versants des lacs du Born, puis suivie dans le cadre de la mise en œuvre du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau par le SMBVLB.</p> <p>Sur le Bassin d'Arcachon des actions « cours d'eau propres » sont lancées par les associations membres de la Coordination Environnement du Bassin d'Arcachon (CEBA). Des actions seront impulsées par le SMBVLB en 2019 à cet égard.</p>
	3.1.3 Optimiser le fonctionnement des cours d'eau en garantissant un bon entretien des ripisylves et une gestion raisonnée des embâcles	<p>L'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau des bassins versants des lacs du Born permettra de définir un programme pluriannuel de gestion sur lequel s'appuiera le SMBVLB pour intervenir après l'obtention de la DIG (fin 2019).</p> <p>Le SMBVLB reste vigilant à tous travaux programmés en bordure de cours d'eau (ex : suivi de chantier via l'alerte foredata) et sensibilise les propriétaires et les entreprises concernées.</p> <p>Dans le cadre des travaux effectués par la Préfecture des Landes sur la cartographie des cours d'eau et des fossés, une plaquette d'entretien de la ripisylve a été proposée en groupe de travail le 6 décembre 2018.</p>	
	3.1.4 Inventorier/cartographier les zones sujettes aux phénomènes d'érosion	<p>Dans le cadre de la Phase 1 de l'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau des bassins versants des lacs du Born les zones sujettes à érosion ont été répertoriées sur les cours d'eau, ainsi que sur les fossés dans le cadre de l'étude hydraulique du bassin versant du Canteloup.</p> <p>Sur les plans d'eau, ceci mériterait d'être complété par un suivi de l'évolution de l'état d'érosion des berges.</p>	

	Dispositions	Indicateurs de réalisation des dispositions en 2018	Indicateurs de suivi de l'évolution de l'état de l'environnement
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Enjeu 3 – Protection, gestion et restauration des milieux</p> <p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Objectif 3.1. Garantir le bon état hydromorphologique des cours d'eau et des plans d'eau</p>	<p>3.1.5 Lutter contre les phénomènes d'érosion critiques et d'ensablement notamment en définissant une charte des bonnes pratiques/des règles d'entretien des fossés</p>	<p>En 2016, le SMBVLB a lancé une étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau des bassins versants des lacs du Born, comprenant une étude hydraulique fine du bassin versant du Canteloup.</p> <p>L'année 2017 a été consacré à la Phase 1 de l'étude. Un diagnostic fin a été conduit sur près de 200 fossés sur 50km². Les caractéristiques et les dysfonctionnements rencontrés ont été notés et des typologies de fossés ont été définies. Ces données ont été croisées avec les changements d'occupation du sol (comprenant les effets des tempêtes), les pratiques faites sur le bassin versant et les volumes collectés au niveau des bassins dessableurs en vue de comprendre les processus de transport sédimentaire. Le COPIL s'est réuni le 18 janvier 2018, en vue de restituer la Phase 1 de l'étude et de proposer des sites pilotes où pourront être conduits des expérimentations en Phase 2 en vue d'améliorer la situation. Le Comité technique s'est réuni le 2 juillet 2018 en vue d'ajuster ces propositions expérimentales. Au courant du 2^{ème} semestre de l'année 2018, le SMBVLB a pu rencontrer tous les propriétaires concernés pour leur soumettre ces propositions et envisager la suite des travaux. La Phase 3 (annulée provisoirement) aura pour objectif de parvenir à définir une Charte d'entretien des fossés.</p> <p>Dans le cadre des travaux effectués par la Préfecture des Landes sur la cartographie des cours d'eau et des fossés, une plaquette d'entretien des fossés a été réalisée en concertation avec les partenaires concernés. Celle-ci est mise en ligne sur le site de la Préfecture des Landes. Le SMBVLB diffuse ces informations lors des campagnes de sensibilisation auprès des acteurs du territoire.</p> <p>Dans le cadre des mesures compensatoires de l'A65, 7 km de fossés des réseaux secondaires ainsi que des tronçons de cours d'eau ont été conventionnés avec un groupement forestier et font l'objet d'un programme de gestion différenciée visant à réaliser des actions d'entretien alternatives au curage à la pelle mécanique, afin d'améliorer leur attractivité pour la Loure et le Vison d'Europe.</p>	<p>Les données collectées dans le cadre de la Phase 1 de l'étude hydraulique du bassin versant du Canteloup devraient permettre de mettre en exergue les éventuelles relations entre la dynamique sédimentaire, les changements d'occupation du sol et les pratiques exercées. Ceci posera une base pour engager des projets expérimentaux en partenariat avec les acteurs concernés en Phase 2 de l'étude.</p>
	<p>3.1.6 Promouvoir et compléter les opérations curatives mises en place sur le territoire en matière de lutte contre l'ensablement et le comblement des plans d'eau</p>	<p>En 2018, 3 bassins dessableurs ont été entretenus par le Syndicat mixte Géolandes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur le bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet, le bassin dessableur de la Moulette : 150 m³ de sédiments extraits ; - sur le bassin versant du lac de Parentis-Biscarrosse, le bassin dessableur du Nasseys: 1 860 m³ de sédiments extraits ; - sur le bassin versant de l'étang d'Aureilhan, le bassin dessableur de l'Escource : 8 000 m³ de sédiments extraits. 	<p>L'analyse des volumes extraits des bassins dessableurs par le Syndicat mixte Géolandes depuis leur création montre que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'étang d'Aureilhan, le plus petit plan d'eau, est le plus sujet aux phénomènes d'ensablement, du fait d'un bassin versant très étendu comparativement à celui des lacs de Cazaux-Sanguinet et de Parentis-Biscarrosse. Les volumes extraits sur le bassin dessableur de l'Escource (3 264m³ en moyenne interannuelle, entretenu très régulièrement en moyenne tous les 1 à 2 ans) sont les plus importants puis sur le Canteloup (1 442m³ en moyenne interannuelle, entretenu tous les 2 ou 3 ans en moyenne). Le bassin dessableur du courant de Sainte-Eulalie n'a pas été entretenu depuis 2007. En revanche, il a fait l'objet de travaux lourds d'arrachage mécanique de plantes aquatiques invasives (Jussie et Myriophylle du Brésil) en octobre 2017. - le bassin dessableur du Nasseys, sur le bassin versant du lac de Parentis-Biscarrosse est entretenu très régulièrement depuis 1996, voire quasiment chaque année depuis 2013. La moyenne interannuelle de volumes extraits est 1 093 m³. - le lac de Cazaux-Sanguinet, présentant le plus grand volume et la superficie de bassin versant la moins étendue, est le moins sujet à ces problématiques. La moyenne interannuelle de volumes extraits du bassin dessableur de la Moulette situé sur la Gourgue depuis 2007 est de 86 m³. Il est entretenu régulièrement en moyenne tous les 3 ans depuis 2007. <p>Ces problématiques d'ensablement ont été appréhendées au travers de l'étude hydraulique conduite sur le bassin versant du Canteloup. Ces données mériteraient d'être croisées et couplées avec un suivi des relevés bathymétriques pour apprécier l'évolution de superficie et de la profondeur de plans d'eau sauvegardées.</p>
	<p>3.1.7 Communiquer sur l'état d'avancement des travaux de restauration de la continuité écologique</p>	<p>En 2016, le SIBA a lancé une étude fine de « maîtrise d'œuvre pour la définition, la mise en œuvre et le suivi des travaux de mise en sécurité des seuils et écluses du canal des Landes et le rétablissement de la continuité écologique du cours d'eau ». Le Bureau d'études Egis Eau a été mandaté pour conduire ce travail. Dans ce cadre, un diagnostic structurel des ouvrages a été réalisé afin de préciser les risques de rupture potentielle et les responsabilités, et les travaux à engager. Ces éléments ont été présentés en COPIL le 14 décembre 2016. En février 2017, les travaux ont débuté avec à la consolidation du seuil SM03 et la mise en sécurité de la passerelle du parc de la Chêneraie. Le COPIL s'est réuni le 27 juillet 2017 et le 1^{er} juillet 2018 pour définir la suite des travaux. Le dossier d'autorisation pour le lancement de ces travaux est cours d'instruction par les services de l'Etat.</p> <p>Le 21 novembre 2017, le SMBVLB a impulsé une réunion avec les propriétaires des 5 ouvrages classés en liste 2 situés sur le courant de Sainte-Eulalie, du Canteloup et du courant de Mimizan en vue d'engager des travaux de restauration de la continuité écologique dans les délais réglementaires impartis. Ces ouvrages avaient fait l'objet d'une étude approfondie par l'Institution Adour en vue de définir les aménagements à mettre en place. Le 6 février 2018, une deuxième réunion a été organisée avec les financeurs pour envisager le conduire les actions sous forme de dossiers groupés. Finalement ceci ne sera pas l'option retenue. En 2018, tous les propriétaires se sont engagés auprès de la Préfecture des Landes à réaliser des travaux de restauration de la continuité écologique. Ils bénéficient de ce fait d'une prorogation de délai de 5ans pour conduire ces travaux.</p> <p>En 2018, de nombreux « dégâts » ont été recensés sur les ouvrages de Navarrosse, Probert et de Taffarde et des Anguillons. Ceux-ci ont fait l'objet de travaux adaptés. Pour l'ouvrage des Anguillons, en état de dégradation prononcée, la CCM a engagé des études plus conséquentes et les travaux projetés sont en cours de validation.</p> <p>Des réflexions sont également engagées sur l'ouvrage de la Môle à Sanguinet et des questions ont été soulevées sur la fonctionnalité de la passe à poisson de l'écluse de Navarrosse.</p>	<p>Les travaux de restauration de la continuité écologique sur le canal des Landes ont tout juste de débuté en 2017 avec la consolidation du seuil SM03. Il est donc impossible à ce stade d'analyser les gains pour le milieu.</p> <p>Les travaux projetés sur les 5 ouvrages classés en liste 2 situés sur le courant de Sainte-Eulalie, le Canteloup et le courant de Mimizan ont pour objectif de restaurer la continuité écologique. Les propriétaires ayant manifestés leur intérêt à s'engager dans des travaux souhaitent que l'efficacité des dispositifs mis en place soit attestée (ex : par le biais d'un suivi des espèces piscicoles cibles).</p>

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Enjeu 3 – Protection, gestion et restauration des milieux</p> <p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Objectif 3.2. Préservation et restauration de la qualité écologique des milieux</p>	Dispositions	Indicateurs de réalisation des dispositions en 2018	Indicateurs de suivi de l'évolution de l'état de l'environnement
	3.2.1 Développer le réseau de suivi de la faune piscicole	<p>Les Fédérations de Pêche des Landes et de la Gironde ont réalisé de nombreuses pêches électriques sur les cours d'eau du territoire dans le cadre de la réalisation de leur Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des Ressources Piscicoles (PDPG), aujourd'hui approuvés.</p> <p>Depuis 2016, le travail s'est poursuivi avec l'inventaire des zones humides d'intérêt piscicole (frayères à brochet). Conjointement, en 2018, la Fédération de pêche de la Gironde a réalisé 3 pêches électriques sur le canal des Landes (Parc de la Chêneraie sur Gujan-Mestras, Villemarie sur la Teste-de-Buch et 1 point à proximité de la confluence avec le lac).</p> <p>En 2018, la Fédération de pêche des Landes a mis en place et suivi des frayères à Sandres et à Black-Bass sur diverses zones du territoire.</p> <p>Dans le cadre des concours de pêche, l'Université de Bordeaux a pu récupérer un grand nombre de poissons pour conduire ses travaux sur la « Contamination polymétallique des Lacs Aquitains et impacts Humains » (CLAQH).</p>	<p>Les bilans qualitatifs de 2007 à 2014 sont détaillés de la p.39 à 56 du PAGD, avec une analyse des paramètres déclassant et des éventuels facteurs de cause à effet. Les bilans 2015 et 2016, disponibles sur le SIE Adour-Garonne, montrent les mêmes tendances.</p> <p>Ainsi, les paramètres hydrobiologiques régulièrement déclassés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'Indice Invertébrés Mutimétrique (I2M2) sur la Gourgue (de 2008 à 2018 oscillant entre « moyen et mauvais »), - sur l'étang de Parentis l'Indice Phytoplancton Lacustre (IPL) et chlorophylle a, mais qui s'améliorent en 2014, - sur l'étang d'Aureilhan l'Indice Phytoplancton Lacustre (IPL) et chlorophylle a. <p>Dans le cadre de la disposition 3.1.7. sus évoquée, il pourrait être envisagé de développer des systèmes de suivi des espèces cibles dans le cadre des travaux de restauration de la continuité écologique pour juger de l'efficacité des dispositifs de franchissement mis en place.</p>
	3.2.2 Accompagner la mise en œuvre du programme d'actions des PDPG en matière de protection et de restauration des milieux aquatiques et de gestion de la ressource piscicole	<p>En 2017, 3 Plans de Gestion Piscicole Locaux (PGPL), visant à décliner le PDPG à l'échelon territoriale, ont été réalisés sur le territoire du SAGE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un sur le bassin versant du Lac de Cazaux-Sanguinet concernant : les AAPPMA de Biscarrosse, Sanguinet et Cazaux, - un sur le bassin versant du lac de Parentis-Biscarrosse concernant les AAPPMA de Gastes/Sainte Eulalie, Parentis et Biscarrosse, - un sur le Bassin Versant du courant de Mimizan concernant l'AAPPMA de Mimizan. <p>En 2018, ces PGPL sont en cours de mise en œuvre.</p> <p>Concernant les actions sur les zones humides, entre 2016 et 2018 les Fédérations de pêche des Landes et de la Gironde ont réalisé des diagnostics des zones humides d'intérêt piscicole (frayères à brochets) sur l'ensemble du territoire (lacs et principaux tributaires et exutoires) du SAGE.</p> <p>Un projet de restauration de zones humides, réalimenté par le Nasseys, est en cours d'étude avec le SMBVLB.</p> <p>Le travail engagé sur le Marais de Laouadie à Biscarrosse se poursuit, avec un suivi des peuplements piscicoles.</p>	<p>Les inventaires des zones d'intérêts piscicoles réalisés depuis 2016 ont présenté de bons résultats (nombreuses zones importantes avec un fort potentiel).</p> <p>Le travail engagé sur le Marais de Laouadie se poursuit avec de bons résultats sur l'évolution des peuplements de brochets. Ce nombre évolue et dépend des conditions hydrauliques au moment de la reproduction des brochets.</p>
	3.2.3 Assurer une veille sur les milieux et les espèces remarquables	<p>En 2014 un suivi des communautés végétales à Isoétides a été réalisé par la CCGL, en partenariat avec le Conservatoire Botanique National Sud Atlantique (CBNSA).</p> <p>En 2017 et en 2018, le travail du CBNSA est ciblé sur les plans d'eau arrière littoraux. Ces études pourraient servir de support pour étudier l'influence du marnage (en lien avec le projet de Règlement d'eau) sur les communautés végétales rivulaires.</p> <p>De 2016 à 2018, le travail du CBNSA porte également sur l'inventaire des boisements alluviaux des cours d'eau sur le territoire. Ceci permettra d'affiner la cartographie des habitats du site Natura 2000 « Zones humides de l'arrière dune des pays de Born et de Buch ».</p> <p>En 2017, un suivi naturaliste a été effectué sur le Marais de la Taffarde sur le courant de Sainte-Eulalie.</p> <p>Le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) d'Aquitaine, au travers de sa convention avec la Base aérienne n°120, surveille chaque année les milieux naturels et espèces patrimoniales présents sur le site (landes humides, ripisylves, milieux tourbeux, milieux arrière littoraux) et assure leur suivi. En 2018, aucune action n'a pu être engagée.</p> <p>Huit structures ont adhéré à la Charte Natura 2000 du site « Zones humides de l'arrière dune des pays de Born et de Buch ».</p> <p>La CCGL assure un suivi des dossiers et des documents d'urbanisme en cours de réalisation/modification/révision sur le territoire afin de s'assurer de l'absence d'incidences sur le site Natura 2000 « Zones humides de l'arrière dune des pays de Born et de Buch ».</p> <p>Le SCOT du Born est actuellement en cours de réalisation. Dans ce cadre, la cartographie des trames verte et bleue du Schéma Régionale de Cohérence Ecologique (SRCE) a été affinée pour identifier les espaces remarquables. L'animatrice du SAGE a pu faire une restitution des travaux engagés sur le SCOT du Born avec l'Association Régionale des CAUE durant le colloque Trames Verte et Bleue en Nouvelle Aquitaine le 28 novembre 2017. Le SCOT devrait être approuvé en 2019.</p>	

	Dispositions	Indicateurs de réalisation des dispositions en 2018	Indicateurs de suivi de l'évolution de l'état de l'environnement
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Enjeu 3 – Protection, gestion et restauration des milieux</p> <p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Objectif 3.3. Identification, préservation et restauration des zones humides du territoire</p>	<p>3.3.1 Affiner/compléter l'inventaire des zones humides, et caractériser leurs fonctions, leurs services rendus et leur fonctionnement</p>	<p>La cartographie des zones humides effectives du SAGE a fait l'objet de mise à jour régulière depuis la 1^{ère} validation par les membres de la Commission Locale de l'Eau le 21 février 2014.</p> <p>Les travaux entrepris sous la forme de projet tutoré, conduit en partenariat avec le Conseil Départemental des Landes (CD40) et la CCGL, en 2015/2016, en 2016/2017 et en 2017/2018 ont permis de compléter la cartographie des habitats et les espèces recensées sur l'étang des Forges, sur 2 complexes de lagunes situées sur Pontenx-les-Forges ; sur une lagune située sur la commune de Sainte-Eulalie-Born ; et sur les lagunes et les zones humides associées au Canteloup recensées à proximité projet de défrichement pour mise en culture à Luë (quartier Baxentes). Des diagnostics ont également été conduit par le CD40 sur la lagune de Coton à Ychoux et sur la lagune d'Escource. Les données naturalistes faunes et flore collectées à cet effet intègrent celles des observatoires régionaux de collecte des données publiques, notamment de l'Observatoire Aquitain de La Faune Sauvage (OAFS) et de l'Observatoire de la Flore Sud-Atlantique.</p> <p>Dans ce cadre, l'état de conservation de ces zones humides a pu être précisé et des propositions de gestion ont été présentées aux propriétaires.</p> <p>Deux études visant à améliorer les connaissances sur les lagunes ont été portées par le Conseil Départemental des Landes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une étude « Caractéristiques géologiques et hydrogéologiques des lagunes landaises » a également été conduite par le BRGM entre 2014 et 2015, - une étude « Caractérisation du cortège d'Odonates des lagunes du département des Landes » sous la forme d'un stage de Master 2 en 2017. <p>En 2017, la CCGL a accueilli 6 mois une stagiaire de Master 2 pendant dans le cadre de sa mission Natura 2000 en vue de répondre aux objectifs d'amélioration de connaissances sur le site. Ceci a permis d'étayer les connaissances sur les zones humides à l'échelle du territoire du SAGE (certaines identifiées en Zones Humides Effectives et d'autres non, qui pourront être proposées à la CLE pour compléter la cartographie des ZHE). Le travail a porté sur 5 des tourbières situées sur Luë, Pontenx-les-Forges et Biscarrosse, et a permis d'améliorer les connaissances sur ces milieux et en particulier sur les espèces s'y développant (sphaignes). L'état de conservation de ces habitats d'intérêt patrimonial fort a été évalué (réalisation d'une clé de détermination) et il s'avère que le territoire dispose d'une responsabilité importante pour leur préservation.</p>	<p>Sur le territoire du SAGE, 8 lagunes sont intégrées au Programme Départemental en faveur des lagunes, notamment sur les communes de Parentis-en-Born, de Pontenx-les-Forges, d'Escource, de Sainte-Eulalie-en-Born, de Luë et d'Ychoux. Les travaux proposés aux propriétaires devraient permettre d'améliorer l'état de conservation de ces sites.</p> <p>Les inventaires Odonates réalisées sur une partie des lagunes du Département des Landes ont mis en évidence la présence d'un cortège d'espèces semblable d'une lagune à l'autre mais la richesse spécifique varie suivant l'état d'évolution et de conservation de la lagune, la présence d'une zone amphibie, et le taux de boisement et d'ombrage. Les lagunes en bon état de conservation présentent en général une richesse spécifique plus élevée, mais ceci peut être variable. Au total les relevés ont montré la présence de 33 espèces dont 9 espèces patrimoniales, dont 6 sur les 8 lagunes inventoriées sur le territoire du SAGE.</p> <p>En 2017, l'état de conservation de 5 tourbières situées sur Luë, Pontenx-les-Forges et Biscarrosse a été appréhendé à un instant t0 dans le cadre d'un stage de Master 2 encadré par la CCGL. Ces milieux seront suivis dans les années à venir dans le cadre des actions conduites sur le site Natura 2000 « Zones humides de l'arrière dune des pays de Born et de Buch ».</p>
	<p>3.3.2 Compléter l'inventaire des zones humides prioritaires</p>	<p>La cartographie des zones humides prioritaires, sur laquelle s'appuie les règles n°3 et 4 du Règlement du SAGE a été validée par les membres de la CLE le 20 mai 2016, et entériné par l'Arrêté inter-préfectoral d'approbation du SAGE le 28 juin 2016.</p> <p>Le 22 mars 2018, le tribunal administratif de Bordeaux a procédé à une annulation partielle de l'arrêté d'approbation du SAGE afin que les zones humides effectives comprises dans le site Natura 2000 « Forêt dunaire de la Teste », les zones humides du delta de la Leyre et du domaine de Bayonne soient intégrées dans la cartographie des zones humides prioritaires associées au Règlement du SAGE. Ceci fait suite à plusieurs recours déposés par l'Association Bassin d'Arcachon Ecologie.</p> <p>La séance plénière n°22 de la CLE du 21 juin 2018, a permis d'exposer ces motifs et d'aborder la procédure à adopter (modification ou révision du SAGE).</p> <p>Les travaux conduits dans le cadre des 3 projets tutorés (étang des Forges, lagunes et zones humides associées au Canteloup) concernent ces zones humides prioritaires.</p>	<p>-</p>

Enjeu 3 – Protection, gestion et restauration des milieux Objectif 3.3. Identification, préservation et restauration des zones humides du territoire	Dispositions	Indicateurs de réalisation des dispositions en 2018	Indicateurs de suivi de l'évolution de l'état de l'environnement
	<p>3.3.3 Mettre en œuvre et compléter les programmes d'actions visant à protéger, gérer et restaurer les zones humides prioritaires</p>	<p>Les travaux entrepris sous la forme de projets tutorés, conduits en partenariat avec le Conseil Départemental des Landes et la CCGL, en 2015/2016, 2016/2017 et 2017/2018 ont permis de compléter la cartographie des habitats et les espèces recensées sur l'étang des Forges, sur 2 complexes de lagunes situées sur Pontenx-les-Forges ; sur une lagune située sur la commune de Sainte-Eulalie-Born; et sur les lagunes et les zones humides associées au Canteloup recensées à proximité projet de défrichement pour mise en culture à Luë (quartier Baxentes). Dans ce cadre, l'état de conservation de ces zones humides a pu être précisé et des propositions de gestion ont été présentées aux propriétaires.</p> <p>Au total, sur le territoire du SAGE, 8 lagunes sont intégrées au Programme Départemental en faveur des lagunes. En 2014, des travaux ont été entrepris dans le cadre d'un chantier école sur une lagune située sur Parentis. Les actions lancées depuis ont principalement visé à réaliser un suivi naturaliste des sites. Le plan de gestion de la lagune de Coton à Ychoux présenté le 23 novembre 2017 en COPIL à la commune et aux usagers du site a été validé par la commune propriétaire. Des actions du plan de gestion ont été réalisées en mars 2018 : un chantier avec l'association « chantiers d'insertion des grands lacs » pour le nettoyage des abords de la lagune : débroussaillage, éclaircie et élagage d'arbres. Un suivi « myriophylle » a été engagé par le CD40, et l'activité de pêche a été rouverte. En 2018, le plan de gestion des lagunes situées sur Baxentes a été validé par le propriétaire et en fin d'année un chantier école avec le lycée professionnel de Sabres a pu être organisé sur une des deux lagunes. Les lagunes ont été équipées de piézomètres afin d'assurer un suivi régulier des hauteurs de la nappe.</p> <p>Le Programme Départemental en faveur des lagunes et les actions engagées sur le territoire du SAGE ont été présentés lors de la séance plénière n°18 de la CLE du 23 janvier 2017. Dans ce cadre, tous les propriétaires des lagunes situés sur le territoire du SAGE ont été conviés en vue d'impulser une dynamique. Suite à cette séance, la plaquette « Lagunes » et le compte-rendu leur ont été adressés. Certains d'entre eux ont pris contact pour engager des actions sur leur(s) parcelle(s).</p> <p>Sur Sanguinet, le SMBVLB et la CCGL ont été associées aux réflexions du CD40 et la commune pour définir une Zone de Prémption au titre des Espaces Naturels Sensibles (ZPENS) autour de la Gourgue. Le zonage s'appuiera sur la cartographie des zones humides effectives du SAGE, le site Natura 2000 « Zones humides de l'arrière dune des pays de Born et de Buch » et les zones potentielles pour la mise en place de Zones Tampons Humides Artificielles (ZTHA) dans le cadre du projet « Phytoremédiation et drainage contrôlé » porté par le SMBVLB.</p> <p>Le plan de gestion simplifié du Courant de Sainte-Eulalie, sur le site du Conservatoire du littoral, réalisé par l'Office National des Forêts (ONF) a été validé en juillet 2017. En 2018, le Conservatoire a renouvelé la signature de la convention de gestion avec la commune de Sainte-Eulalie. Les opérations de gestion seront engagées par la commune en 2019. A partir de 2019 un comité de gestion sera réunira chaque année afin de faire le bilan des actions engagées et des projets pour l'année suivante.</p> <p>Des réflexions ont été engagées en 2018 avec les communes de Biscarrosse et Sanguinet pour préfigurer la création d'un nouveau périmètre d'intervention du Conservatoire du littoral sur la rive Est du lac de Cazaux-Sanguinet.</p> <p>Depuis 2016 des actions ont été engagées par CDC Biodiversité sur le site de l'étang des Forges dans le cadre de la mise en œuvre du programme de compensation écologique de l'autoroute A65 Langon-Pau. La surface engagée dans ce programme porte, sur le bassin versant du Canteloup et de l'Escource, sur 31 ha de zones humides et 119 ha de boisements humides et/ou rivulaires (aulnaies marécageuses). Sur l'étang des Forges, des campagnes de suivi et d'arrachage de la jussie sont réalisées depuis 2016. En 2018, une action d'amélioration de l'attractivité de l'étang vis-à-vis de la Cistude a aussi été engagée via l'immersion de postes d'insolation répartis autour de l'étang.</p> <p>Le CEN Aquitaine poursuit son travail dans le cadre du Plan de gestion de la Base aérienne n°120 de Cazaux parvenu au terme de ces 5 années de mise en œuvre. En 2017, des actions de restauration de ripisylve avec débardage à cheval ont été menées pour favoriser la ripisylve naturelle sur le bord de l'étang de la Sablière. Le bilan de mise en œuvre du Plan de gestion a été présenté le 11 janvier 2018. L'année 2019 sera consacrée à la révision du Plan de gestion, sous réserve de l'obtention de crédits.</p> <p>Les travaux engagés par les Fédérations de chasse et de pêche des Landes et l'Association des Chasseurs Gestionnaire de l'Environnement Lacustre du Born (ACGELB) et les Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA) sur les zones humides se poursuivent (Marais de Laouadie, du Born, d'Aureilhan, etc.).</p> <p>En 2017 et en 2018, le SMBVLB, la CCGL et la Fédération de pêche des Landes ont proposé aux communes de Bias et de Mimizan d'engager des actions sur le canal de Ceyrolles et le complexe de lagunes/annexes hydrauliques qui y sont associées, dans le cadre de la démarche Natura 2000. Suite à un diagnostic partagé, un programme de travaux a pu être défini en vue d'une mise en œuvre en 2019/2020. Il consistera à restaurer des zones humides (zones de frai à brochet, gîtes pour de nombreuses espèces protégées) par des travaux de reconnexion hydraulique avec le cours d'eau, en vue de préserver des espèces présentes. Les travaux seront réalisés sous la forme d'un contrat Natura 2000 et/ou d'actions liées au Programme Pluriannuel de Gestion des Cours d'Eau du SMBVLB en cours d'élaboration.</p> <p>Le 7 novembre 2017, l'Unité territoriale Mimizan – Labouheyre de l'ONF a impulsé une réunion d'échanges avec la CCGL, le SMBVLB et le CD40 en vue de lancer des actions conjointes sur les parcelles forestières communales incluses dans le site Natura 2000 et sur les zones humides y étant recensées. Diverses zones ont été prospectées, et un état des lieux a été réalisé durant l'été 2018 (étude faune/flore et habitats). Elles pourront faire l'objet de mesures de gestion dans les années à venir. Ces acteurs s'associeront également lors de journées de sensibilisation.</p>	<p>Sur le territoire du SAGE, 8 lagunes sont intégrées au Programme Départemental en faveur des lagunes, notamment sur les communes de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parentis en Born, sur laquelle des travaux ont été entrepris en 2014 puis qui a fait l'objet de suivi naturaliste en 2017, permettant la réalisation de l'évaluation de la gestion du site de Parentis, présenté au propriétaire fin 2018. Ces actions devraient permettre d'améliorer l'état de conservation du site. - Pontenx les Forges où le plan de gestion proposé dans le cadre du projet tutoré de 2015/2016 a été validé par la Compagnie des Landes. Des suivis naturalistes sur les 2 lagunes concernées ont été réalisés en 2017 pour suivre l'état de conservation de ces sites. - Escource où un plan de gestion a été validé par la Compagnie des Landes en 2017. Des travaux ont été entrepris dans le cadre du chantier école avec le lycée agricole de Sabres et des entreprises fin 2017 et début 2018. Ces opérations devraient permettre d'améliorer l'état de conservation du site, <ul style="list-style-type: none"> - Sainte Eulalie en Born, où le plan de gestion proposé dans le cadre du projet tutoré 2016/2017 est en attente de validation par les propriétaires, - Luë, où le plan de gestion proposé dans le cadre du projet tutoré 2017/2018 a été validé par le propriétaire le 27 mars 2018. Les orientations proposées devraient permettre d'orienter le projet pour préserver les milieux remarquables situés à proximité de la zone de mise en culture. Un 1^{er} chantier école avec le lycée agricole de Sabres a été réalisé sur une des lagunes en 2018. - Ychoux, où le plan de gestion a été validé par la commune en 2017 et devrait permettre d'assurer une meilleure gestion du site (halieutisme, déchets, etc.). <p>Les actions qui seront lancées par le Conservatoire du littoral dans le cadre du Plan de gestion 2018-2026 du courant de Sainte-Eulalie devraient permettre de préserver ce site.</p> <p>Les actions engagées par CDC Biodiversité sur le site de l'étang des Forges ont pour objectif d'améliorer les potentialités d'accueil pour la Loutre et le Vison d'Europe, ainsi que pour la Cistude d'Europe. Un suivi de l'efficacité de ces travaux est opéré par celle-ci, s'agissant d'une mesure compensatoire liés à l'autoroute l'A65.</p> <p>Les travaux engagés par le CEN Aquitaine sur la zone de la Sablière devraient permettre d'augmenter la fonctionnalité de corridor écologique et des potentialités d'accueil pour diverses espèces inféodées aux zones humides sur ce site (avifaune, végétation de berge, micromammifères, mammifères semi-aquatiques...).</p> <p>Les travaux engagés par les Fédérations de chasse et de Pêche des Landes, en partenariat avec la commune de Biscarrosse sur le Marais de Laouadie (réouverture du milieu et mise en place d'un ouvrage régulateur) ont permis de diversifier la mosaïque d'habitats, d'améliorer les potentialités d'accueil pour les oiseaux et les poissons (augmentation des captures d'anguilles et de brochetons). Les résultats obtenus sont fortement dépendants des conditions hydrauliques et peuvent varier d'une année à l'autre.</p> <p>Les actions engagées par la Fédération de Chasse des Landes, l'ACGELB et les ACCA sur les Marais du Born, le Marais d'Aureilhan et l'étang de Bias (maintien de conditions hydrauliques satisfaisantes, pâturage des prairies humides, etc.) ont permis d'améliorer les potentialités d'accueil pour diverses espèces inféodées aux zones humides sur ces sites.</p>

	Dispositions	Indicateurs de réalisation des dispositions en 2018	Indicateurs de suivi de l'évolution de l'état de l'environnement
Objectif 3.3. Identification, préservation et restauration des zones humides du territoire	3.3.4 Limiter les prélèvements à proximité des zones humides, et définir des règles à respecter	En 2018, la CLE a émis un avis sur le dossier de demande d'autorisation saisonnière de prélèvements d'eau d'irrigation 2018 (hors zone de répartition des eaux) déposé par l'Association de Gestion de l'Irrigation Landaise (AGIL) avec deux réserves portant sur la prise en compte de la cartographie des zones humides effectives et sur les incidences liées aux prélèvements sur ces milieux (et cours d'eau) (prise en compte des effets cumulés en particulier).	-
	3.3.5 Assurer la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec les objectifs de préservation/protection des zones humides	L'animatrice assure un suivi des documents d'urbanisme en cours de réalisation/modification/révision sur le territoire afin que la cartographie des zones humides soit prise en compte : SCOT du Born, PLU de la Teste de Buch, PLU de Gujan-Mestras, PLU de Gastes, PLU de Luë, PLU d'Ychoux, PLU de Pontenx-les-Forges, PLU d'Aureilhan, PLU de Pissos, PLU intercommunal Cœur Haute Lande. Le SCOT du Bassin d'Arcachon sera lancé en 2019.	-
	3.3.6 Limiter tout projet d'aménagement ou de modification d'occupation du sol impactant les zones humides	L'animatrice assure une veille sur les projets en cours sur le territoire susceptibles d'impacter les zones humides (suivi des dossiers de déclaration, émission d'avis sur les dossiers d'autorisation, chantiers forestiers signalés via l'alerte de foredata, etc.). En 2018, la CLE a émis un avis sur le dossier de demande d'autorisation saisonnière de prélèvements d'eau d'irrigation 2018 (hors zone de répartition des eaux) déposé par l'Association de Gestion de l'Irrigation Landaise (AGIL) avec deux réserves portant sur les zones humides. Le SMBVLB a également formulé des avis techniques sur plusieurs dossiers sur le Bassin d'Arcachon, avec des réserves portant sur les zones humides. Le SMBVLB et la CCGL sont régulièrement sollicités par les porteurs de projet pour les orienter dans le cadre de l'établissement de mesures compensatoires. Dans ce contexte, un travail a été engagé pour constituer une base de données mesures compensatoires en interne.	-
E enjeu 3 – Protection, gestion et restauration des milieux Objectif 3.4. Accroître les connaissances et agir sur les espèces invasives	3.4.1 Inventorier les espèces invasives sur le territoire	Les diagnostics sur les espèces invasives présentés sur les plans d'eau du territoire sont réalisés tous les 2 ans en interne par la CCGL et la CCM, avec l'appui du Syndicat mixte Géolandes. Un diagnostic des différents plans d'eau a été réalisé en 2018. En 2015/2016 ce travail a été complété par l'IRSTEA dans le cadre d'un projet de recherche « Amélioration de l'évaluation de l'état écologique des lacs aquitains ». Ceci a fait l'objet du rapport « Distribution spatiale des herbiers d'hydrophytes exotiques dans les grands lacs d'Aquitains ». En 2017, sur les cours d'eau, un recensement des espèces invasives a été effectué dans le cadre de la Phase 1 de l'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau du bassin versant des lacs du Born. Ces données ont été complétées en 2018 au regard des nouvelles observations terrain. En 2013, le CEN Aquitaine a mené un inventaire sur la base du protocole IRSTEAs des espèces végétales envahissantes sur le Canal des Landes, des Forges et des Belges en vue de définir le Plan de gestion de la Base aérienne 2013-2017. En 2019, sous réserve de crédits, les inventaires seront reconduits pour réactualiser le Plan de gestion arrivé à son terme. En 2018/2019, le SMBVLB et la CCGL ont engagé un projet tutoré « Suivi des espèces invasives sur lacs littoraux Born et Buch » avec l'Université de Bordeaux, ayant pour objet de synthétiser les données sur la dynamique des espèces invasives sur la chaîne des étangs, en les croisant avec les opérations de gestion réalisées par les acteurs du territoire. L'objectif est également de proposer une méthodologie de recensement des espèces invasives plus fine que celle utilisée actuellement par les collectivités.	Les analyses conduites en 2018 montrent : - sur le lac de Cazaux-Sanguinet : depuis 2013, le nombre de stations colonisées par la Jussie tend à augmenter (90 contre 51 en 2013), principalement localisées sur la rive Est et du côté d'Ispes et de Maguide., mais globalement en faible abondance. Sur les zones les plus colonisées, l'abondance est relativement stable depuis 2013. Le nombre de stations colonisées par le Myriophylle du Brésil est en hausse (26 contre 4 en 2013) en rive Est mais en faible abondance. Le Lagarosiphon major est relativement stable et principalement localisé au niveau des ports. Une opération d'urgence a dû être engagée sur Ispes en août en raison du cumul d'herbiers à ce niveau. L'Egerie dense a été contactée sur le port de l'Estey à Sanguinet et a nécessité une intervention d'urgence le 4 juillet 2018 en présence de diverses associations du secteur. - sur le petit étang de Biscarrosse : depuis 2011 la Jussie tend à régresser sur les rives Sud et Est les plus colonisées mais se développe au Nord. Le Lagarosiphon major progresse abondamment sur les rives Sud, Est et Nord, nécessitant d'envisager une intervention en 2019. Les boutures d'Egerie dense sont également de plus en plus importantes (1 ^{ère} observation en 2016) et des petits foyers de Myriophylle ont été observés en 2018. - sur le lac de Parentis-Biscarrosse : la population d'Egerie dense a doublé depuis 2013 (absente en 2010) et l'espèce se développe en très fortes abondances au Nord, sur toute la rive Est du lac, et à l'Est du côté de Parentis. Dans les ports, elle aurait tendance à supplanter le Lagarosiphon major. Ce dernier est présent sur tout le pourtour du lac (259 stations contre 122 en 2013) alors qu'il était très peu contacté en rive Est en 2013. Sa population a augmenté sur la rive Ouest depuis 2013. Le nombre de secteurs occupés par la Jussie tend à augmenter (180 contre 99 en 2013) sur toute la rive Est (du Taron jusqu'à Sainte-Eulalie) mais généralement en faible abondance (hormis au Nord Est du lac). Les stations de Myriophylle du Brésil tendent à diminuer (42 contre 99 en 2013) avec de faibles abondances. Elles se situent principalement au Nord Est et sur les rives Est du lac. - sur l'étang d'Aureilhan : l'Egerie dense est observée depuis 2016 et s'étend depuis la rive Ouest et au nord Est où elle est abondante (35 stations en 2018). Depuis 2013 la Jussie est relativement stable (99 stations en 2013 et en 2018). Les secteurs de la promenade fleurie à Mimizan et l'embouchure du courant de Sainte-Eulalie (ayant fait l'objet d'une campagne d'arrachage en 2017) présentent de très fortes abondances. Le Lagarosiphon major tend à régresser hormis sur la rive Est (17 stations contre 49 en 2013). Le Myriophylle du Brésil progresse sur la quasi-totalité du plan d'eau (91 stations contre 63 en 2013). L'abondance est importante sur la promenade fleurie, au Nord-Ouest de l'étang jusqu'à l'embouchure du courant de Sainte-Eulalie, et sur l'Anse de Saint-Paul-en-Born.
	3.4.2 Poursuivre les opérations de gestion des espèces invasives	Des opérations d'arrachage mécanique ou manuelle sont réalisées chaque année sur les plans d'eau du territoire (CCGL, CCM, Syndicat mixte Géolandes, AAPPMA, ACGELB, etc.). En 2018, plusieurs actions ont été engagées par le Syndicat mixte Géolandes sur Biscarrosse à Latécoère (faucardage-moissonnage sur 4,3 ha pour un volume de 819m ³), avec l'implication de l'Association Culturelle Biscarrossaise. L'Indivision d'Antin a souhaité interrompre le partenariat conclu avec Géolandes depuis plusieurs années, qui visait à inclure dans l'opération globale le traitement de la parcelle privée située à la sortie du port exploité par cette même Indivision. Dans le cadre du dispositif d'entretien des plantes aquatiques avec les communautés de communes et associations du territoire des opérations d'arrachage manuel ont été réalisées sur Aureilhan (180m ³ par l'AAPPMA de Mimizan et le Chantier d'Insertion des Grands Lacs), Parentis-Biscarrosse (216 m ³ par l'AAPPMA de Parentis et le CIGL sur le site du Taron). Le site d'Ispes sur Cazaux-Sanguinet a fait l'objet d'une intervention d'urgence en raison de la présence massive de Lagarosiphon. Ceci a été géré par arrachage mécanique et manuel par l'ACGELB, le CIGL et Sud Faucardage, pour un volume extrait d'environ 615m ³ (dont 460m ³ par faucardage-moissonnage). En 2018, une opération d'arrachage a été organisée sur le port de Parentis, pilotée par la commune, ainsi que sur les ports de Navarrosse, de La Rive et Lily, pilotés par la commune de Biscarrosse. En 2018, le SMBVLB a engagé des opérations d'arrachage de Jussie sur la craste Bille à Sanguinet et sur le canal de Ceyrolles à Bias. Depuis 2016 des actions ont été engagées par CDC Biodiversité sur le site de l'étang des Forges dans le cadre de la mise en œuvre du programme de compensation écologique de l'autoroute A65 Langon-Pau, notamment avec des campagnes de suivi et d'arrachage de la jussie.	Il est difficile d'appréhender l'impact des opérations de gestion des espèces invasives dans la mesure où les processus de développement et de régression de chacune des espèces précédemment évoquées dépendent de divers paramètres physiques variables.
3.4.3 Sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire aux problématiques des espèces invasives	Des enquêtes ou actions de communication seront lancées par le SMBVLB en 2018 auprès des jardineries/aquariophilies pour les sensibiliser aux problématiques des espèces invasives.	-	

	Dispositions	Indicateurs de réalisation des dispositions en 2018	Indicateurs de suivi de l'évolution de l'état de l'environnement
Enjeu 4 – Maintenance, développement et harmonisation des usages, et organisation territoriale Objectif 4.2. Gérer le tourisme et encadrer les activités et les loisirs Limiter les conflits	4.1.1 Favoriser la communication entre usagers	<p>Le SMBVLB et la CCGL ont pour projet de réaliser des cartes globales rappelant les zonages et la réglementation des activités nautiques à échelle des 3 plans d'eau du territoire (Cazaux-Sanguinet, Parentis-Biscarrosse et Aureilhan). Depuis 2017 des échanges ont été opérés avec les Mairies de Biscarrosse, La Teste-de-Buch, Sanguinet et la Base aérienne de Cazaux en vue de réaliser la cartographie sur le lac de Cazaux-Sanguinet. Sept groupes de travail se sont réunis entre janvier et avril 2018, ce qui a permis d'édicter une cartographie réglementaire et un support à l'attention du grand public. Celui-ci a été diffusé depuis l'été 2018 par les collectivités et l'office de tourisme des Grands lacs, et lors de divers évènements (Vis ta plage, fête de la Halte nautique de Cazaux, journées techniques sur les plans d'eau, etc.). Ce travail sera poursuivi en 2019 et envisagé sur le lac de Parentis-Biscarrosse et l'étang d'Aureilhan.</p>	-
	4.2.1 Sensibiliser les usagers à la préservation de la qualité des eaux et au respect de l'environnement, et définir des règles de bonne conduite	<p>Chaque année la CCGL, en partenariat avec l'OIT de Mimizan et le SMBVLB organise des sorties dans le cadre de la journée mondiale des zones humides. En 2018, deux sorties ont été organisées : à Mimizan le samedi 3 février avec l'Office Intercommunal du tourisme (OIT) de Mimizan et l'Office National des Forêts, et à Sanguinet le samedi 17 février avec l'Association de Chasseurs Gestionnaires de l'Environnement Lacustre du Born (ACGELB), la Fédération de Pêche des Landes, et la CCGL. Le 25 juin 2018, une sortie a été organisée avec 3 classes du CE1 au CM2 de l'école d'Aureilhan.</p> <p>Durant l'été 2017, la Mairie de Biscarrosse a sollicité la CCGL afin de conduire un nouvel évènement « Vis ta plage » sur le lac de Cazaux-Sanguinet (à l'image de ceux organisés depuis 3 saisons sur les zones de baignade océaniques). Deux sorties ont été organisées sur Navarrosse et Maguide, et ont permis de sensibiliser le grand public aux risques liés à la baignade (en lien avec les autres activités) et aux enjeux écologiques, ainsi qu'à l'histoire du lac. En 2018, ces évènements se sont poursuivis avec 4 sorties organisées sur Navarrosse sur les mois de juillet et août, relayés par des communiqués de presse/sites internet/radio. L'AEAG a profité de cet évènement pour interroger un certain nombre de touristes en vue de réaliser un film autour des plans d'eau du littoral. Un bilan sur « Vis ta plage » est réalisé chaque année. Ces sorties pourraient être envisagées sur d'autres communes limitrophes des plans d'eau en 2019.</p> <p>En 2016, la CCGL, dans le cadre de Natura 2000, a réalisé pour chaque plan d'eau des posters d'information qui pourront être mis en place sur sites en vue de sensibiliser les citoyens aux enjeux environnementaux. Ces posters ont continué à être distribués en 2017 et 2018. En 2019, des panneaux d'informations sur les démarches et enjeux du SAGE et sur le site Natura 2000 pourraient être réalisés.</p> <p>Diverses informations sont relayées par le biais du site internet du SAGE et du site Natura 2000, et plus largement par les communes et communautés de communes du territoire, etc.</p> <p>En 2018, le SMBVLB et la CCGL ont lancé une campagne de communication sous forme de cartes postales sur le respect des bonnes pratiques (gestion des déchets, réglementation, espèces invasives, etc.). Ceci pourrait être complété par une communication autour des enquêtes engagées auprès des plaisanciers en 2019.</p>	-
	4.2.2 Trouver un juste équilibre entre l'utilisation d'engins motorisés et le bon état des plans d'eau	<p>Les enquêtes lancées en 2017 auprès des plaisanciers des lacs de Cazaux-Sanguinet, de Parentis-Biscarrosse et de l'étang d'Aureilhan vont permettre de recenser les pratiques et les besoins en termes d'équipements (station de carénage, lavage, vidange, etc.), et les éventuels impacts liés aux activités (ex : utilisation d'antifouling, rejets éventuels, vétusté et puissance des moteurs, etc.).</p> <p>Ces résultats seront présentés au courant de l'année 2019. Ils permettront de poser un diagnostic et d'alimenter les débats en CLE, en vue d'envisager de futures actions.</p>	-

C. Mise en œuvre de l'Enjeu transversal « Gouvernance, communication et connaissance » : réflexions engagées autour de la compétence GEMAPI

✚ Réflexions engagées sur le territoire du SMBVLB (communes landaises du périmètre du SAGE)

Entre 2017 et 2018 des réflexions ont été engagées autour de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) sur le périmètre du SMBVLB.

Après de nombreuses réunions de concertation organisées par le SMBVLB, la CCGL, la CCM et la communauté de communes Cœur Haute Landes (CCHL) ont révisé/harmonisé leur statut en intégrant tout ou partie des items obligatoires et facultatifs liés à la compétence GEMAPI.

Parallèlement, le SMBVLB a été associé à une réunion organisée par la Préfecture des Landes sur cette prise de compétence par les Syndicats de rivières le 12 octobre 2017, et à une rencontre à échelle Régionale le 17 juin 2018. Lors de ces réunions, diverses questions ont pu être soulevées au regard du « flou » juridique (le libellé des items obligatoires étant relativement large), autour des périmètres et des compétences des différentes structures en place, sur les aspects financiers, etc.

Durant l'été 2018, 2 réunions entre les EPCI membres et le SMBVLB ont été engagées en vue de lui transférer ou non des compétences supplémentaires et de réviser ses statuts. Un projet de statut du SMBVLB a pu être adressé à la Préfecture des Landes et aux services de l'Etat, et examiné en réunion le 17 septembre 2019. Les remarques formulées par ceux-ci ont été intégrés au nouveau projet de statut examiné en Bureau du Comité Syndical le 5 novembre 2018 puis en Comité Syndical le 15 novembre 2018.

✚ Modification des statuts et du périmètre du Syndicat Mixte du Bassin Versant des Lacs du Born (SMBVLB) pour la prise de compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

Le projet de statuts du SMBVLB a été approuvé unanimement lors du Comité Syndical du 15 novembre 2018. Une délibération doit être prise dans les 3 mois lors des prochains conseils communautaires des collectivités concernées (fait le 20 décembre 2018 pour la CCGL et le 6 décembre 2018 pour la CCHL).

Les modifications substantielles sur les nouveaux statuts portent :

- sur l'intégration de tout ou partie des items obligatoires 1°, 2° et 8° de l'article L.211-7 du Code de l'environnement relevant de la compétence GEMAPI, ainsi que l'item facultatif 12°.
- sur l'extension du périmètre du SMBVLB sur les communes de Saugnacq-et-Muret, Pissos et Mézos, pour s'ajuster au périmètre du SAGE Etangs littoraux Born et Buch.

L'item 3 concernant « *la défense contre les inondations et contre la mer* » (article L.211-7 I.5 du code de l'environnement) n'a pas été intégré aux statuts. En effet, les problématiques liées à la gestion du trait de côte et aux risques de submersion marine, et ne relève pas des compétences du SMBVLB mais de la CCM et de la CCGL.

De plus, des questions supplémentaires ont également été soulevées sur certaines compétences liées :

- aux compétences exercées par le Syndicat mixte Géolandes sur les plans d'eau,
- à l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « Zones humides de l'arrière dune des pays de Born et de Buch », relevant également du 4ème item gemapien.
- A la gestion hydraulique et au suivi des niveaux des plans d'eau, relevant des items 10 « *L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants* » et 11 « *La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques* » de l'article L.211-7 du code de l'environnement.

✚ Etude « Positionnement du Syndicat mixte Géolandes au regard des compétences GEMAPI : analyse juridique et orientations stratégiques »

Actuellement, le Syndicat mixte Géolandes exerce des compétences en matière de gestion des espèces invasives, d'aménagement des abords des plans d'eau (plans plages lacustres) et de gestion des bassins dessableurs.

Une étude « Positionnement du Syndicat mixte Géolandes au regard des compétences GEMAPI : analyse juridique et orientations stratégiques » a été engagée par le Syndicat en vue de définir son devenir et de préciser ce qui relève ou non parmi ses compétences actuelles à des items gemapiens.

Les premières analyses juridiques montrent que les compétences du Syndicat en matière d'aménagement des abords des plans d'eau et de gestion des bassins dessableurs n'y seraient pas rattachées.

Lors du 1^{er} Comité de Pilotage du 28 juin 2018, plusieurs scénarios ont été mis en exergue :

1. Dissolution "fictive" du Syndicat mixte Géolandes,
2. Maintien du Syndicat avec un statut et une gouvernance à définir sans activation de la compétence GEMAPI au titre des missions exercées,
3. Évolution du Syndicat en EPTB,
4. Élargissement territorial à d'autres lacs ou étangs situés dans ou hors des 5 EPCI actuellement concernées,
5. A définir si un scénario non prévu se profile.

Une rencontre entre le prestataire et le SMBVLB a été organisée durant l'été 2018.

La fin d'année 2018 a été marquée par le COPIL n°2 (réuni le 14 novembre) portant sur la restitution de la Phase 1 - Etat des lieux de l'étude et le COPIL n°3 (réuni le 30 novembre) pour engager des réflexions autour des statuts de Géolandes.

✚ Etude « Gouvernance des lacs sur la façade Atlantique » portée par l'Agence de l'eau Adour-Garonne

L'Agence de l'eau Adour-Garonne a engagé une étude de définition et de faisabilité d'un mode de gouvernance de gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du territoire des plans d'eau douce de la façade atlantique. Cette étude sera officiellement lancée en janvier 2019.

Le prestataire prendra l'attache des différentes structures impliquées dans la gestion des plans d'eau littoraux en début d'année 2019.

✚ Réflexions engagées sur le Bassin d'Arcachon (communes girondines du périmètre du SAGE)

Sur le Bassin d'Arcachon, des réflexions sont également engagées puisque le SIBA a lancé une étude GEMAPI spécifique (volet réglementaire, incidences financières, etc.) dont le premier bilan a été présenté en COPIL le 12 décembre 2016 puis aux élus du Bassin d'Arcachon. En 2018, le SIBA a révisé ses statuts pour intégrer la compétence GEMAPI.

D. Mise en œuvre de l'Enjeu transversal « Gouvernance, communication et connaissance » : avis de la CLE

En 2018, la CLE a émis un avis sur le dossier de demande d'autorisation saisonnière de prélèvements d'eau d'irrigation 2018 (hors zone de répartition des eaux) déposé par l'Association de Gestion de l'Irrigation Landaise (AGIL).

La CLE a émis un avis de compatibilité du projet avec le PAGD et de conformité avec le règlement du SAGE avec deux réserves portant :

- sur l'analyse des incidences sur les Zones Humides Effectives et Prioritaires du SAGE et sur les cours d'eau et sur le site Natura 2000 « Zones humides de l'arrière dune des pays de Born et de Buch », méritant d'être étoffée.
- sur l'analyse de l'évolution des prélèvements et des incidences sur l'environnement. De manière générale, la CLE a souligné la nécessité de tenir compte des incidences liées aux prélèvements, en considérant leurs effets cumulés, pouvant tendre à assécher les zones humides, influencer sur le débit des cours d'eau et impacter le site Natura 2000. Conformément à la Disposition 3.3.4, la CLE a rappelé la nécessité de rationaliser l'emplacement de ces forages pour limiter les incidences sur ces milieux.

La structure porteuse du SAGE a également été sollicitée pour apporter une contribution technique sur 3 dossiers (voir Partie B – Tableau de Bord).

Divers dossiers de déclaration ont été également transmis à la CLE pour information concernant des projets d'aménagements sur diverses communes, des forages, etc.

Commission de dialogue du site de Chemviron

Le 10 octobre 2018, le SMBVLB a été associé à la Commission de dialogue du site Chemviron à Parentis, compte-tenu des investissements réalisés pour améliorer les rejets atmosphériques et aqueux dans le Canteloup.

Commission de suivi du site de l'élevage Le Lay à St Symphorien.

Le 15 mars 2018, la CLE a été associée à la Commission suivi du site de l'élevage Le Lay St Symphorien, compte-tenu des projets d'épandages visés sur le territoire du SAGE.

E. Mise en œuvre de l'Enjeu transversal « Gouvernance, communication et connaissance » : compléments sur le site internet du SAGE et information

La disposition tr 3.1 « Faire connaître le SAGE et améliorer l'information de l'ensemble de la population sur les actions mises en œuvre sur le territoire » de l'enjeu transversal « Gouvernance, communication et connaissance » du SAGE s'appuie sur la création d'un site internet dédié au SAGE.

Depuis sa mise en ligne en 2016, le site internet du SAGE www.sage-born-et-buch.fr a fait l'objet de compléments et nombreuses mises à jour.

Des supports cartographiques complet et simplifié (au sein de certains articles) réalisés avec le Groupement d'Intérêt Public Aménagement du Territoire et Gestion des Risques (GIP ATGeRi) y sont consultables. Toutes les données sur le territoire du SAGE y sont référencées, en particulier sur l'eau, l'environnement et l'aménagement. Des supports de communication grand public, sous la forme de vidéos (notamment la vidéo de présentation du SAGE réalisée avec l'Agence Landaise Pour l'Informatique ALPI, etc.), d'articles, d'illustrations y sont également référencés.

L'objectif est d'avoir un site internet pédagogique dans lequel toutes les informations puissent être centralisées.

F. Mise en œuvre de l'Enjeu transversal « Gouvernance, communication et connaissance » : SCOT et PLU

Conformément au Code de l'urbanisme, les SCOT (tous en cours d'élaboration ou de modification) et les PLU du territoire doivent être compatibles ou rendus compatibles avec le SAGE dans les 3 ans suivant son approbation, soit d'ici fin juin 2019.

Dans ce cadre, l'animatrice veille à la bonne prise en compte des dispositions du SAGE.

Pour cela, l'animatrice du SAGE a rappelé à plusieurs reprises, au cours des réunions de SCOT et de PLU, et par courriels a adressé aux communautés de communes et aux communes du territoire les dispositions du SAGE à prendre en compte dans les documents d'urbanisme.

Conformément à la disposition tr 2.3 « Travailler de façon coordonnée et en complémentarité avec les porteurs de SCOT / documents d'urbanisme » de l'enjeu transversal « Gouvernance, communication et connaissance », entre 2016 et 2018 l'animatrice a été associée à diverses réunions concernant :

- le SCOT du Born,
- le PLU de Gujan-Mestras,
- le PLU de La Teste-de-Buch,
- le PLU de Sanguinet (réunion le 5 avril 2018),
- le PLU d'Ychoux (réunions le 24 avril 2017 et le 28 mars 2018),
- le PLU de Luë (réunion le 26 octobre 2017),
- le PLU de Gastes (réunion le 21 mars 2018),
- le PLU de Pissos (réunion le 8 juin 2017),
- le PLU intercommunal Cœur Haute Lande (réunion de lancement le 30 mai 2018),
- le PLU de Pontenx-les-Forges (réunion le 29 juin 2017),
- le PLU d'Aureilhan.

En amont de ces réunions, une partie du temps de travail de l'animatrice a été consacré à une relecture préalable des documents concernés.

Une réunion d'échange entre le SMBVLB et le Syndicat mixte du Bassin d'Arcachon et Val de Leyre (SYBARVAL), structure porteuse du SCOT du Bassin d'Arcachon et Val de Leyre a été organisée le 8 novembre 2017. L'objectif était de faire le point sur l'avancement de ce dernier document et de s'assurer de la prise en compte des objectifs et des dispositions du SAGE dans celui-ci. Une attention sera portée sur les communes limitrophes au SAGE Etangs littoraux Born et Buch et au SAGE Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés. Un document de travail commun autour des dispositions de ces SAGE à prendre en compte dans les PLU pourra être édicté en 2019 pour ces collectivités. Ce travail sera notamment coordonné par la cellule Amenag'eau du Conseil Départemental de la Gironde qui a été sollicitée par le SYBARVAL pour l'intégration d'un volet « eau » dans le nouveau SCOT. Celui-ci sera lancé en début d'année 2019.

G. Mise en œuvre de l'Enjeu transversal « Gouvernance, communication et connaissance » : réunions de la CLE

✚ Séance plénière de la CLE n°20 du 25 janvier 2018 à Sanguinet

La séance plénière n°20 de la CLE du SAGE a permis de dresser un bilan des actions engagées durant l'année 2018 et de les croiser avec les indicateurs de suivi de l'état de l'environnement, portant sur l'évolution des ressources en eau et des milieux. Un focus a été fait sur l'avancement de l'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau, sur les enquêtes « Phyto » engagées en 2017 et leur lien avec le projet « Phytoremédiation et drainage contrôlé » (lancement prévu en janvier 2019), et sur le projet tutoré sur les zones humides.

Ordre du jour de la séance

- 1) Approbation du compte-rendu de la séance plénière n° 19 ;
- 2) Tableau de bord du SAGE ;
- 3) Bilan des enquêtes « Phyto » engagées sur le territoire du SAGE ;
- 4) Etude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau du bassin versant des lacs du Born ;
- 5) Point sur la journée d'échanges « Phytoremédiation » et « Drainage contrôlé » ;
- 6) Projet tutoré « Diagnostic et caractérisation de zones humides sur le territoire du SAGE Etangs littoraux Born et Buch et élaboration de plans de gestion » ;
- 7) Points d'information.

✚ Séance plénière de la CLE n°21 du 26 avril 2018 à Sanguinet

La séance plénière n°21 de la CLE du SAGE était consacrée à l'avancement des travaux de recherche engagés la Contamination polymétallique des Lacs Aquitains et impacts Humains (CLAQH), et sur la biogéochimie des plans d'eau (avec un focus plus poussé sur le bassin versant du lac de Parentis-Biscarrosse). Cette séance a permis de faire état de l'avancement des études visées dans le cadre des Dispositions 1.1.1 « Renforcer le suivi qualitatif des masses d'eau superficielles et souterraines, et notamment sur certaines substances » et 1.1.5 « Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques ».

Ordre du jour de la séance

- 1) Approbation du compte-rendu de la séance plénière n° 20.
- 2) Avancement du projet de recherche sur la Contamination polymétallique des Lacs Aquitains et impacts Humains (CLAQH) (Régine MAURY-BRACHET, Sophie GENTES, Pierre ANSCHUTZ et Vincent BERTRIN, Université de Bordeaux – IRSTEA)
- 3) Etude sur la biogéochimie et les sédiments des lacs (Pierre ANSCHUTZ, Université de Bordeaux)
- 4) Points d'informations

Séance plénière de la CLE n°22 du 21 juin 2018 à Gujan-Mestras

Le 22 mars 2018, suite à plusieurs recours déposés par l'Association Bassin d'Arcachon Ecologie, le tribunal administratif de Bordeaux a procédé à une annulation partielle de l'arrêté d'approbation du SAGE afin que les zones humides effectives comprises dans le site Natura 2000 « Forêt dunaire de la Teste », les zones humides du delta de la Leyre et du domaine de Bayonne soient intégrées dans la cartographie des zones humides prioritaires associées au Règlement du SAGE.

La séance plénière n°22 de la CLE du 21 juin 2018, a permis d'exposer ces motifs et d'aborder la procédure à adopter (modification ou révision du SAGE). La CLE a souhaité que les collectivités concernées par ces modifications de zonage soient consultées, ce qui a été fait suite à cette CLE. Ce point sera réaborder lors de la séance plénière n°23 du 22 janvier 2019.

Par ailleurs, lors de cette séance plénière, les membres ont procédé à l'élection du nouveau 1^{er} Vice-Président, M. Jean-Richard SAINT-JOURS, en tant que représentant de l'Association des Maires des Landes.

Ordre du jour de la séance

- 1) Approbation du compte-rendu de la séance plénière n° 21 ;
- 2) Modification de l'Arrêté de composition de la CLE et élection du 1er Vice-Président ;
- 3) Annulation partielle du SAGE sur la cartographie des zones humides prioritaires, suite au recours déposé par l'Association Bassin d'Arcachon Ecologie ;
- 4) Points d'informations.

H. Mise en œuvre de l'Enjeu transversal « Gouvernance, communication et connaissance » : journées techniques sur les plans d'eau littoraux du 17 et 18 octobre 2018

L'Agence de l'eau Adour-Garonne a organisé des journées techniques intitulées « Lacs et étangs du littoral aquitain – Un territoire unique, l'implication de tous » les 17 et 18 octobre 2018 à Biscarrosse.

Ainsi, cet évènement a permis de rassembler des représentants des collectivités, des gestionnaires, des scientifiques, des associations, des professionnels, etc. et de faire état des questions, des problématiques et des enjeux autour des plans d'eau littoraux aquitains. Ce type d'évènement n'avait pas été réorganisé depuis 1992 et a suscité un fort intérêt de l'auditoire (200 personnes présentes).

Diverses interventions ont pu être réalisées, avec pour partie d'entre elles des focus sur la chaîne des étangs littoraux Born et Buch. L'animatrice du SAGE a notamment présenté « La réglementation et les outils de gestion » au côté de Guillaume MEDEREL (DREAL Nouvelle Aquitaine).

Les journées se sont conclues par une table ronde intitulée « Vers la structuration d'une gestion territoriale de la connaissance », à laquelle ont participé, Xavier FORTINON (Président du CD40), Laurent CHOISY (Directeur général de l'Agence de l'eau Adour-Garonne), Renaud LAGRAVE (Président du GIP Littoral aquitain), Dominique FEDIEU (Conseil départemental de la Gironde) et Henri SABAROT (Conseiller Régional Nouvelle-Aquitaine et Président du SIABVELG).

Ainsi, il a été souligné la volonté d'améliorer les échanges entre les chercheurs et les gestionnaires des plans d'eau littoraux, de centraliser toutes les données existantes, et de conduire ce type d'évènement à une fréquence plus soutenue en vue de sensibiliser les acteurs du territoire.

Autant d'hypothèses qui ont conforté les objectifs de l'étude « Gouvernance des lacs sur la façade Atlantique » portée par l'Agence de l'eau Adour-Garonne (débutant en 2019). En outre, les intervenants ont également attiré l'attention de l'Agence de l'eau sur le fait qu'ils ne souhaitaient pas s'orienter vers la création d'une nouvelle structure qui serait chargée de la gouvernance des lacs et étangs littoraux aquitains.

I. Mise en œuvre de l'Enjeu 3 « Protection, Gestion et restauration des milieux » : avancement de l'étude de définition d'une stratégie de gestion des bassins versants des lacs du Born

En début d'année 2016, l'animatrice du SAGE et le technicien rivières du SMBVLB ont rédigé un cahier des charges pour lancer une étude de définition d'une stratégie des gestions des cours d'eau des bassins versants des lacs du Born.

Cette étude s'inscrit dans le cadre de l'Objectif 3.1 « Garantir le bon état hydromorphologique des cours d'eau et des plans d'eau » de l'Enjeu 3 du SAGE « Protection, gestion et restauration des milieux naturels », et en particulier des dispositions :

- 3.1.2 « Accompagner la mise en œuvre de programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau sur l'ensemble du territoire »,
- 3.1.3 « Optimiser le fonctionnement des cours d'eau en garantissant un bon entretien des ripisylves et une gestion raisonnée des embâcles »,
- 3.1.4 « Inventorier/cartographier les zones sujettes aux phénomènes d'érosion »,
- 3.1.5 « Lutter contre les phénomènes d'érosion critiques et d'ensablement notamment en définissant une charte des bonnes pratiques/des règles d'entretien des fossés » ;
- 3.1.7 « Communiquer sur l'état d'avancement des travaux de restauration de la continuité écologique ».

Présentation de l'étude

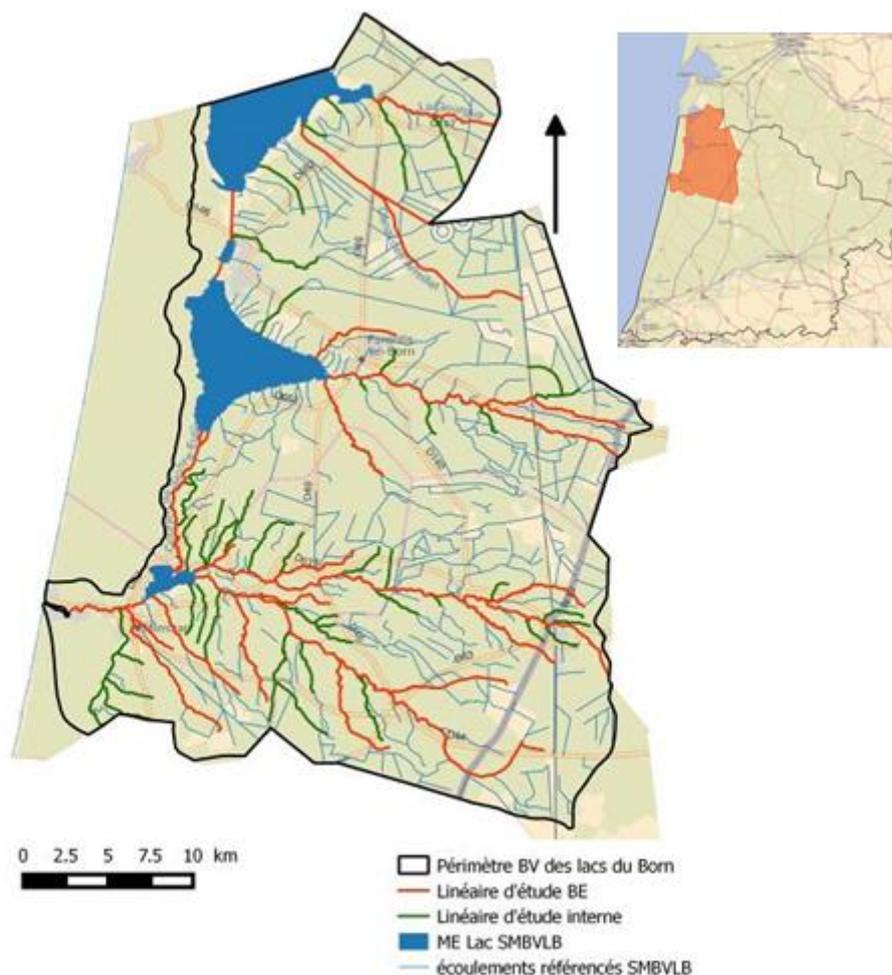
Cette étude s'articule en 2 volets :

1. une étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau, dont l'objectif sera d'aboutir à la définition d'un Programme Pluriannuel de Gestion des Cours d'Eau.

Cette étude s'articule en 3 phases successives tout au long desquelles les acteurs du territoire vont être associés :

- o Phase 1 réalisée en 2017 : synthèse des connaissances sur le fonctionnement et les enjeux coexistants sur l'espace rivière, qu'ils soient d'ordre économique, social ou environnemental. Dans ce cadre, 205 km des cours d'eau ont été prospectés par le SMBVLB et 230 km par le Bureau d'études ECCEL environnement, chargé de compiler toutes les données (voir carte suivante).

Les principaux résultats de cette étude ont été présentés en COPIL le 4 septembre 2017 et lors de la séance plénière n°19 de la CLE le 25 septembre 2017. Quatre documents ont été remis : un rapport de diagnostic et l'Atlas cartographique associé, un document présentant les fiches synthétiques par cours d'eau et un autre par ouvrages inventoriés ; complétés par la réalisation d'une base de données géoréférencée sur laquelle le SMBVLB pourra s'appuyer et faire des mises à jour.



Périmètre de l'étude et du territoire d'intervention du SMBVLB

- Phase 2 : hiérarchisation des enjeux par les élus locaux, délimitation de l'espace de gestion, choix des objectifs opérationnels et des règles de gestion. Cette phase a été reprise en fin d'année 2017, suite à l'arrivée du nouveau technicien rivières du SMBVLB et se poursuivra en 2018.

Les enjeux et les objectifs hiérarchisés ont été présentés en COTECH le 29 mai 2018 et validés en COPIL le 2 juillet 2018. Ils s'appuient sur les enjeux et les objectifs définis dans le cadre du SAGE, compte-tenu de la synergie étroite des deux démarches. Deux documents ont été remis : une note technique portant sur les enjeux et une seconde portant sur les objectifs.

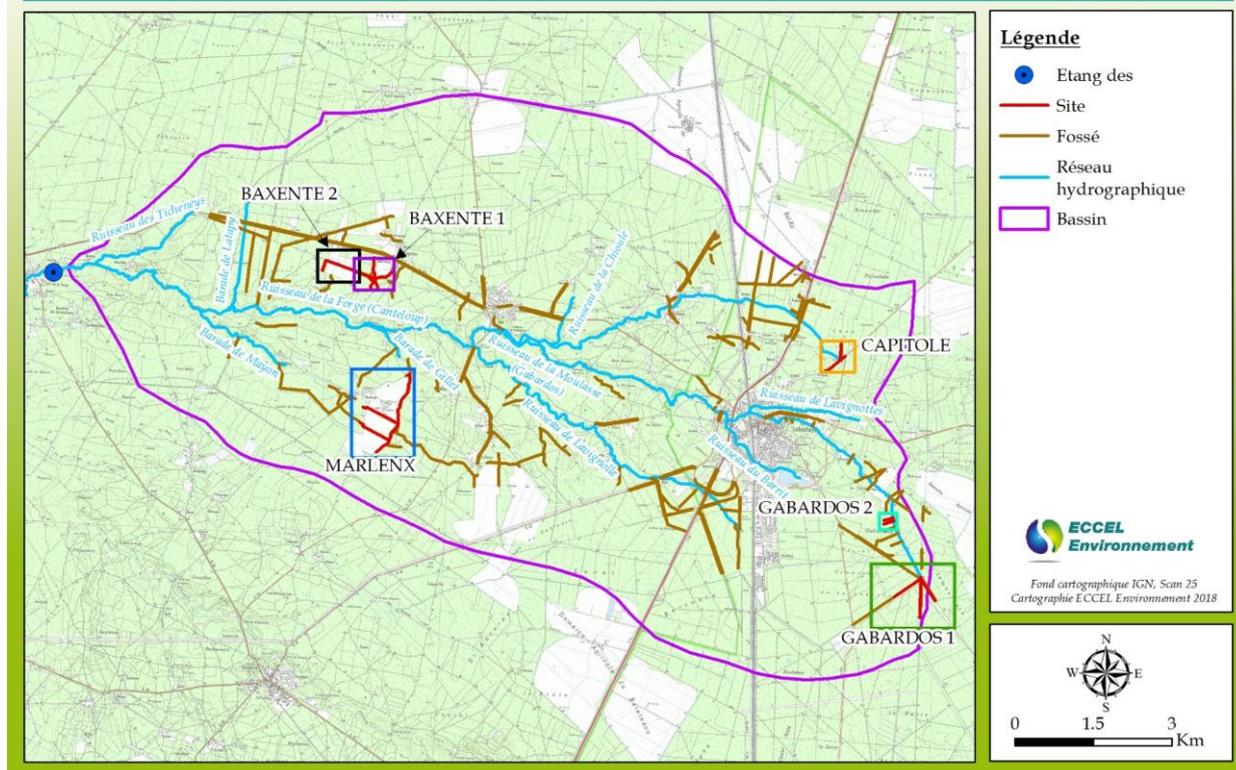
- Phase 3 : élaboration du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau (PPGCE), afin de définir les actions du SMBVLB. Ce programme sera associé à une Déclaration d'Intérêt Général (DIG), afin que le Syndicat puisse réaliser des travaux d'intérêt général sur l'ensemble des cours d'eau du territoire, notamment sur propriétés privées.

Cette phase est en cours de finalisation : le PPG devrait être soumis pour validation au COPIL au 1^{er} semestre 2019. Il s'en suivra l'instruction du dossier réglementaire visant à obtenir la DIG.

A l'issue de cette étude, qui devrait aboutir en fin d'année 2019, le Syndicat pourra s'engager dans une phase opérationnelle et immédiate en termes de gestion de cours d'eau.

Localisation des sites d'expérimentation

Etude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau des bassins versants des lacs du Born - Etude hydraulique sur le bassin versant du Canteloup



Sites expérimentaux proposés

Durant le 2nd semestre, le SMBVLB a pu rencontrer les propriétaires des sites concernés en vue de leur présenter le projet (site de Gabardos le 3 octobre 2018, sites de Baxentes et Marlenx le 10 octobre et site de Capitole le 12 décembre), les expérimentations projetées et leur intérêt, réfléchir aux modalités de mise en œuvre et prévoir d'éventuels ajustements. A ce stade, les propriétaires ont globalement bien adhéré à ce projet : il conviendra d'affiner certaines propositions expérimentales et de définir les maîtrises d'ouvrage appropriées pour les engager si possible à partir de 2019. La restitution de la Phase 2 de cette étude est programmée le 23 janvier 2019.

Concernant les aspects qualitatifs, le SMBVLB a réorienté le projet initial pour conduire des expérimentations sur le bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet, compte-tenu des problématiques de pesticides soulevées par les Syndicats d'eau potable. Le projet portera sur la mise en place de suivis et d'expérimentations en matière de phytoremédiation et de drainage contrôlé (voir paragraphe M).

- Phase 3 (annulée) : Plan d'intervention, comprenant la rédaction de la Charte des bonnes pratiques d'entretien des émissaires.

La Phase 3 a pour objectif de réaliser un bilan des expérimentations afin de dresser un listing complet des solutions techniques adaptées (nature de l'aménagement, dimensionnement des ouvrages, règles de calibrage des fossés, etc.) pour chacun des contextes. Ce travail, validé par les membres de la CLE, doit servir de support pour édicter une Charte des bonnes pratiques d'entretien des émissaires.

Sur cette base, il sera proposé des solutions techniques adaptées en fonction des dysfonctionnements hydrauliques rencontrés (érosion, ensablement, inondations, mauvais état des ouvrages, etc.) par sous bassin versant, sur l'ensemble du bassin versant pilote.

Lors du Comité syndical du SMBVLB du 15 novembre 2018, les membres ont souhaité clôturer le marché à la fin de la Phase 2, compte-tenu des délais de réalisation « incertains » de la phase d'expérimentations sur lesquels cette Phase 3 doit s'appuyer. Toutefois, les perspectives pour cette phase (recours à une nouvelle prestation ou travaux réalisés en interne par le SMBVLB) seront étudiées à l'issue des expérimentations de la Phase 2.

J. Mise en œuvre de l'Enjeu 3 « Protection, Gestion et restauration des milieux » : avancement des réflexions sur les travaux de restauration de la continuité écologique

Le 21 novembre 2017, le SMBVLB a impulsé une réunion avec les propriétaires des 5 ouvrages classés en liste 2 situés sur le courant de Sainte-Eulalie, du Canteloup et du courant de Mimizan en vue d'engager des travaux de restauration de la continuité écologique dans les délais réglementaires impartis. Ces ouvrages avaient fait l'objet d'une étude approfondie par l'Institution Adour en vue de définir les aménagements à mettre en place. A l'issue de cette réunion 3 propriétaires (CD40, CCM et Compagnie des Landes) ont manifesté leur intérêt pour s'engager dans une démarche groupée de restauration de la continuité écologique.

Suite à ses réflexions, le SMBVLB a organisé une réunion entre les propriétaires/gestionnaires des ouvrages et les partenaires financiers le 6 février 2018 pour définir le montage du dossier pour une opération groupée de « restauration de la continuité écologique ».

Avancement des travaux en 2018

- Ouvrage de Probert

La CCGL, gestionnaire de l'ouvrage de Probert s'est engagée auprès de la DDTM des Landes à conduire des travaux de restauration de la continuité écologique dans les 5ans.

- Seuil du Pont du Gouvernement à Sainte-Eulalie-en-Born

Une réunion a été organisée le 22 janvier 2018 avec la DDTM des Landes, le SMBVLB, la DGA Essais de Missiles et le Conservatoire du littoral pour préciser les questions de propriété sur le seuil du Pont du Gouvernement situé sur le courant de Sainte-Eulalie (question restée en suspens lors de la réunion du 21 novembre) et une éventuelle prise en charge des travaux. Le Ministère de la défense a opté pour réaliser une cession de la parcelle au droit de l'ouvrage au Conservatoire du littoral qui portera les travaux (pas de dossier groupé). A ce jour, le Conservatoire du littoral a choisi une assistance à maîtrise d'œuvre et les travaux pourraient débuter en 2020.

- Etang des Forges à Pontenx-les-Forges

La Compagnie des Landes a organisé 2 COPIL, le 5 juin 2018 et le 8 octobre 2018, pour faire état de l'avancement des études et des travaux projetés sur l'étang des Forges. Toutes les techniques, en termes de continuité écologique, de dragage, de revalorisation des sédiments, de projet de bassin dessableur (situé en queue d'étang) et de réfection de l'ouvrage ont pu être évoquées. Les travaux sont projetés sur 2019-2020 au plus tard.

- Seuil du Pont Rouge à Mimizan

Le 24 avril 2018, une réunion de terrain s'est tenue sur l'ouvrage du Pont-Rouge sur sollicitation du SMBVLB. En effet, durant l'hiver les techniciens rivières avaient pu observer une remontée de civelles en rive gauche, bloquées au niveau du bajoyer béton en aval du pont. Ces désordres avaient déjà été constaté par l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) en 2014, ayant causé de fortes mortalités de civelles. Plusieurs pistes d'actions ont été envisagées entre le SMBVLB, le CD40 et l'AAPPMA de Mimizan en vue de résoudre rapidement la problématique. Le CD40 s'est engagé à réaliser des travaux plus importants pour restaurer la continuité écologique sur cet ouvrage. Ceux-ci seront conditionnés aux travaux effectués en amont, par la CCM, sur l'ouvrage des Anguillons.

Autres problématiques

- *Ouvrage de la Môle à Sanguinet*

Depuis 2015, diverses réunions ont été organisées entre le SMBVLB, la CCGL la Mairie de Sanguinet, les propriétaires de l'étang de la Môle et du moulin situé en aval, en vue de définir une stratégie pour améliorer la gestion de ce complexe hydraulique.

De ces échanges, il est ressorti la nécessité d'engager rapidement des travaux sur l'ouvrage (compte-tenu de sa vétusté et de la présence d'un renard) et de l'équiper en parallèle d'une passe à poissons pour restaurer la continuité écologique. Lors de la réunion organisée sur le site le 23 octobre 2018, les différents partis se sont accordés à un éventuel portage des travaux par la CCGL (en raison de la présence de la route communautaire). Les problématiques de gestion de boues de l'étang de la Môle incomberont au propriétaire concerné (étude + travaux) : les travaux devront être effectués concomitamment à ceux sur l'ouvrage.

- *Ecluse de Navarrosse à Biscarrosse*

En 2018, des désordres ont été constatés sur le clapet de l'écluse, nécessitant d'entreprendre des travaux d'ici janvier 2019 pour assurer sa fonctionnalité. Parallèlement des réflexions ont été soulevées sur les problématiques de continuité écologique. Le 12 décembre 2018, en présence de la CCGL et du SMBVLB, l'AFB a réalisé une expertise sur la fonctionnalité de la passe à poisson : suivant les conclusions du rapport, il pourrait être nécessaire d'envisager des travaux pour en améliorer la fonctionnalité.

- *Ouvrages de Probert et de Taffarde*

En 2018, des désordres mécaniques ont été constatés sur ces ouvrages, nécessitant d'entreprendre des travaux d'ici janvier 2019 pour permettre une manœuvre des clapets.

- *Ouvrage des Anguillons à Mimizan*

Le 30 août 2017, la CCM a pu constater, alors que les vannes étaient fermées, des phénomènes de vortex et de turbulences anormaux en amont et en aval de l'ouvrage des Anguillons, signalant la présence d'un renard et un risque de rupture de celui-ci.

Le 5 septembre 2017, un diagnostic subaquatique de l'ouvrage a révélé l'absence de 4 palplanches, générant une échancrure de 3 mètres de longueur sur plus de 2 mètres de hauteur, et une érosion marquée du poteau en béton sur 20 cm d'épaisseur. Des phénomènes d'affouillement marqués sous l'ouvrage et du terrain au droit de ce dernier ont été observés, confirmés par des relevés bathymétriques en octobre 2017.

Les diagnostics effectués sur l'ouvrage laissent présager un processus transport sédimentaire important contribuant à un agrandissement de la fosse, et à une dynamique d'érosion régressive et progressive, risquant de déstabiliser de plus en plus l'ouvrage. Les enrochements situés en aval, déjà désorganisés par les phénomènes d'affouillements / résurgences, risquent d'être encore plus déstabilisés.

A court et moyen termes, et en particulier lors d'épisodes de crues, l'ouvrage pourrait être mis en péril. Des risques de débordements importants, générant des érosions supplémentaires ou des contournements de l'ouvrage, sont également à prévoir.

Compte-tenu de la situation, la CCM a souhaité engager une nouvelle étude pour la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation. Le Bureau d'études Artelia a été retenu en avril 2018 pour assurer une maîtrise d'œuvre complète du projet. Le COPIL s'est réuni le 11 octobre 2018. Les travaux projetés sont en cours de validation (réalisation d'un nouvel ouvrage avec une ou deux passes à poisson, voire avec une passe à canoë).

K. Mise en œuvre de l'Enjeu 3 « Protection, Gestion et restauration des milieux » : zones humides

Projet tutoré 2017/2018

Le Syndicat mixte du bassin versant des lacs du Born a engagé depuis 2015 deux projets tutorés « Diagnostic et caractérisation de zones humides sur le territoire du SAGE Etangs littoraux Born et Buch et élaboration de plans de gestion » avec l'Université de Bordeaux, dans le cadre du Master 2 « Sciences de la terre, Environnement et Ecologie » (STEE), spécialité « Biodiversité et Ecosystèmes Continentaux » (BEC).

Pour la troisième année consécutive, un projet tutoré 2017/2018 a été engagé sur le site de Baxentes à Luë, dans le cadre du projet de défrichement pour mise en culture déposé par M. J. LARRERE.

En effet, dans le cadre du dossier d'autorisation déposé, des enjeux écologiques ont pu être identifiés à proximité immédiate du site et ont conduit le pétitionnaire à réorienter son projet initial pour éviter d'impacter ces milieux. Ainsi, une zone de 55 ha, comprise en tout ou partie dans le site Natura 2000 « Zones humides de l'arrière dune des pays de Born et de Buch » et dans la cartographie des zones humides du SAGE, a été qualifiée en « réserve de biodiversité » et devra faire l'objet de mesures de gestion favorables. Deux lagunes, inventoriées dans le cadre du Programme départemental en faveur des lagunes et dans la cartographie des zones humides du SAGE, se situent également à proximité du projet.

Dans ce cadre, le SMBVLB, le Conseil Départemental des Landes et la CCGL se sont rapprochés du porteur de projet pour engager un projet tutoré sur ce site. Un groupe d'étudiants a été constitué afin de travailler sur les lagunes et sur la réserve de biodiversité.

L'objectif visait à :

- améliorer les connaissances sur les sites concernés, en s'appuyant sur une approche bibliographique et sur des inventaires de terrain,
- évaluer leur état de conservation, leur fonctionnalité, les pressions qui s'y exercent, et les potentialités de restauration,
- établir un programme d'actions visant à protéger, gérer ou restaurer les milieux afin de le proposer au propriétaire.

Ces travaux visent à répondre aux objectifs du SAGE Etangs littoraux Born et Buch, du Programme départemental en faveur des lagunes et du site Natura 2000 « Zones humides de l'arrière dune du pays de Born et de Buch ».

Les animatrices ont co-encadré les étudiants tout au long du projet, s'étalant d'octobre 2017 à janvier 2018, date de remise des rapports. Une présentation a été effectuée devant le propriétaire le 24 janvier 2018, puis en séance plénière n° 20 de la CLE le 25 janvier 2018 et devant des étudiants de Master 1 et 2 le 26 janvier 2018.

Le propriétaire s'est montré favorable aux propositions formulées dans le plan de gestion des deux lagunes, ainsi qu'aux actions proposées sur le site Natura 2000 (sous la forme de contrat Natura 2000). Plusieurs visites sur site ont été réalisées par les animatrices et les lagunes sont désormais équipées de piézomètres afin d'assurer un suivi des hauteurs de la nappe (relevés réguliers par le CD40). Un 1^{er} chantier école avec le lycée agricole de Sabres a été réalisé le 21 décembre 2018 sur une des deux lagunes. Les autres actions pourront être engagées en 2019.

Séquence « Eviter, Réduire, Compenser » : expertise et contribution technique dans le cadre de projets d'aménagement

L'animatrice du SAGE a apporté son expertise à la CCGL dans le cadre d'un projet d'aménagement sur une zone d'activité. Le travail a visé à montrer l'exemplarité de la collectivité pour réduire au maximum ces incidences sur les zones humides du site et trouver des mesures compensatoires adaptées et satisfaisant aux règles n°3 et 4 édictées dans le SAGE.

L'approche s'est basée sur :

- un état initial du site (diagnostic écologique et pédologique le 22 mars 2018) pour définir la surface de la zone humide et ajuster autant que possible les aménagements en conséquence.
- une réunion de cadrage avec les services instructeurs le 29 mai 2018.
- la recherche de sites de compensation potentielle (expertises écologiques le 18 juin et le 17 juillet 2018).

Le dossier devrait faire l'objet d'une étude d'impacts en 2019.

Travail sur une base de données dédiée aux mesures compensatoires

Actuellement de nombreux projets d'aménagements sont en cours d'élaboration sur le territoire du SMBVLB (projets immobiliers, lotissements, aménagement de zones d'activités, etc.). Ces projets croisent souvent des enjeux environnementaux importants, notamment en termes d'impact sur les zones humides. Les réglementations environnementales actuelles demandent dans un premier temps d'éviter ou de réduire les impacts des aménagements sur le milieu naturel voire de les compenser si des impacts résiduels sur des zones à fort enjeux environnementaux sont inévitables. Ceci est conforté par les règles n° 3 et 4 du SAGE fixant des critères de compensation plus précis, assortis de mesures de suivis attestant de leur efficacité.

Dans ce contexte, les collectivités du territoire, en partenariat avec le SMBVLB, ont souhaité s'engager dans la création d'une base de données dédiées aux mesures compensatoires (localisation des zones humides susceptibles d'être impactées par des projets urbains et référencement des zones de compensation potentielles). Dans le cadre de projets urbains, les communautés de communes peuvent se trouver directement concernées par la mise en place de mesures compensatoires et de suivis, pouvant nécessiter des engagements financiers importants.

Les travaux sur cette base de données se poursuivront en 2019.

L. Mise en œuvre de l'Enjeu 3 « Protection, Gestion et restauration des milieux » : espèces invasives

✚ Bilan des diagnostics et des opérations d'arrachage sur les plans d'eau effectués en 2018

Les données sont détaillées dans le tableau de bord figurant dans la Partie B.

En 2018, l'animatrice du SAGE a participé au côté de la CCGL a des diagnostics sur le lac de Cazaux-Sanguinet, le petit étang de Biscarrosse et le lac de Parentis-Biscarrosse.

✚ Projet tutoré 2018/2019

Pour la 4^{ème} année consécutive, le SMBVLB a engagé, avec la CCGL, un projet tutoré avec l'Université de Bordeaux, dans le cadre du Master 2 mention « Biodiversité, Ecologie, Evolution » (BEE), spécialité « Biodiversité et Suivis Environnementaux » (BSE).

Cette année, le projet vise à dresser un bilan sur l'évolution des espèces invasives sur la chaîne des étangs littoraux Born et Buch, en croisant ces données avec les opérations entreprises par les gestionnaires/associations/collectivités pour tenter de les maîtriser. A cet effet, un fort travail de saisie cartographique et de prise de contact avec les acteurs locaux est attendu. Le projet a également pour ambition d'aboutir sur des propositions méthodologiques pour améliorer le protocole de suivi de ces espèces, et répondre au plus près aux enjeux du territoire.

Ce travail s'inscrit dans le cadre de l'Enjeu 3 « Protection, gestion et restauration des milieux » du SAGE, comportant un objectif majeur visant à « Accroître les connaissances et agir sur les espèces invasives », décliné en 3 dispositions, et des objectifs généraux « Amélioration des connaissances » du DOCOB du site Natura 2000 « Zones humides de l'arrière dune des pays de Born et de Buch ».

Le Syndicat mixte Géolandes, les collectivités locales, et l'IRSTEA sont impliqués dans ce projet compte-tenu de leurs connaissances et compétences sur la gestion des espèces invasives.

La restitution du travail du groupe d'étudiantes est programmée lors de la séance plénière n°23 de la CLE du 22 janvier 2019, et le 31 janvier 2019 devant les étudiants de Master 1 et 2.

M. Mise en œuvre de l'Enjeu 1 « Préservation de la qualité des eaux »

1. Contexte de l'étude

Dans le cadre du SAGE Etangs littoraux Born et Buch, le Syndicat d'Eau Potable de Parentis (SIAEP) et la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS), gérant respectivement les prises d'eau d'Ispe et de la Teste, ont alerté les membres de la CLE sur la présence de pesticides dans le lac de Cazaux-Sanguinet.

Les bilans qualitatifs effectués sur les cours d'eau jusqu'aux prises d'eau potable font état de la présence de S-Métolachlore (molécule mère) et plus particulièrement de ses métabolites OXA et ESA (produits de dégradation). Compte-tenu de cette problématique, l'Agence Régionale de Santé (ARS) impose à ces gestionnaires d'avoir recours à des traitements supplémentaires au charbon actif en poudre pour abattre les teneurs en pesticides dans l'eau destinée à la consommation humaine. Ces traitements, effectués à l'année, génèrent des surcoûts (+140 000€ / an pour le SIAEP de Parentis) se répercutant sur les factures des consommateurs. En 2016, les prélèvements dans le lac représentaient 1 600 000 m³ pour le SIAEP, contre 2 600 000 m³ pour la COBAS et 4 600 000 m³ en nappes profondes (Arcachon, La Teste-de-Buch, Gujan-Mestras, Le Teich) démontrant tout l'intérêt de protéger cette ressource en eau superficielle.

2. Enquêtes auprès des agriculteurs

Dans ce contexte, à l'image des actions conduites dans le cadre du réseau REPAR porté par le SIBA, la CLE a souhaité engager des enquêtes auprès des agriculteurs du bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet en vue de connaître leurs pratiques et de les sensibiliser à ces problématiques (voir paragraphe K). Les résultats présentés aux agriculteurs le 16 janvier 2018 soulignent leur engagement dans une démarche d'amélioration des pratiques : réduction de 50% des doses de Camix et de Dual Gold (produits contenant le S-Métolachlore problématique) appliquées sur maïs par rapport aux doses maximales autorisées, et réduction de 50% des surfaces totales traitées, avec des indices de fréquence de traitement « herbicides » inférieurs à la moyenne en Aquitaine ; mise en place de cultures piège à nitrates (CIPAN) détruites mécaniquement (à hauteur de 80%) ; mise en place de bandes enherbées ; cultures bio, démarches agro-environnementales, etc. A noter que depuis 2017, le domaine SCEA de La Lucate, l'une des plus grandes exploitations du bassin versant, est en cours de conversion en agriculture biologique (propriétaire rencontré le 1^{er} février 2018).

3. Projet complémentaire à une démarche d'amélioration des pratiques

Fort de ce constat, il est apparu opportun d'envisager des mesures complémentaires pour abattre les teneurs en pesticides jusqu'aux prises d'eau potable. La CLE a ainsi souhaité orienter une partie des suivis et des expérimentations envisagés dans le cadre de l'étude hydraulique (voir paragraphe H) sur le bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet. Une réunion d'échanges sur la thématique « Phytoremédiation et drainage contrôlé » a été organisée le 30 novembre 2017 en partenariat avec les instituts de recherche (Université de Bordeaux et IRSTEA) et les acteurs du territoire (élus des communes concernées, SIAEP, COBAS, Chambre d'agriculture des Landes, agriculteurs du bassin versant concernés, SIBA, services de l'Etat, Agence de l'Eau Adour-Garonne, etc.).

De ces échanges et visites sur sites, il est ressorti la nécessité d'acquérir une bonne connaissance du fonctionnement hydraulique du système (flux, variation de la nappe, transport des molécules) au cours de années 2019 et 2020 pour pouvoir définir des aménagements expérimentaux appropriés en 2021 (type Zones Tampons Humides Artificielles (ZTHA), drainage contrôlé, renaturation de cours d'eau). Ce projet pilote a pour objectif d'être extrapolable à d'autres territoires.

Le projet a été présenté à l'Agence Régionale de Santé le 8 mars 2018.

4. Lancement du marché sur le projet « Phytoremédiation et drainage contrôlé »

Lors du dernier Comité syndical en date du 20 mars 2018, les membres ont délibéré favorablement pour engager le projet « Phytoremédiation et drainage contrôlé » et définir un plan de financement adapté.

A cet effet, conformément à la délibération du Comité syndical, le SMBVLB a engagé un marché « Phytoremédiation et drainage contrôlé » entre le 19 septembre et le 15 octobre 2018. L'analyse des offres a été étudiée en Bureau du SMBVLB le 5 novembre 2018 et en Comité Syndical le 15 novembre 2018.

Le projet sera conduit à compter de janvier 2019 par le Bureau d'études ECCEL Environnement et l'ADERA CDTA, en partenariat avec le SMBVLB.

5. Points de suivi qualitatifs et quantitatifs

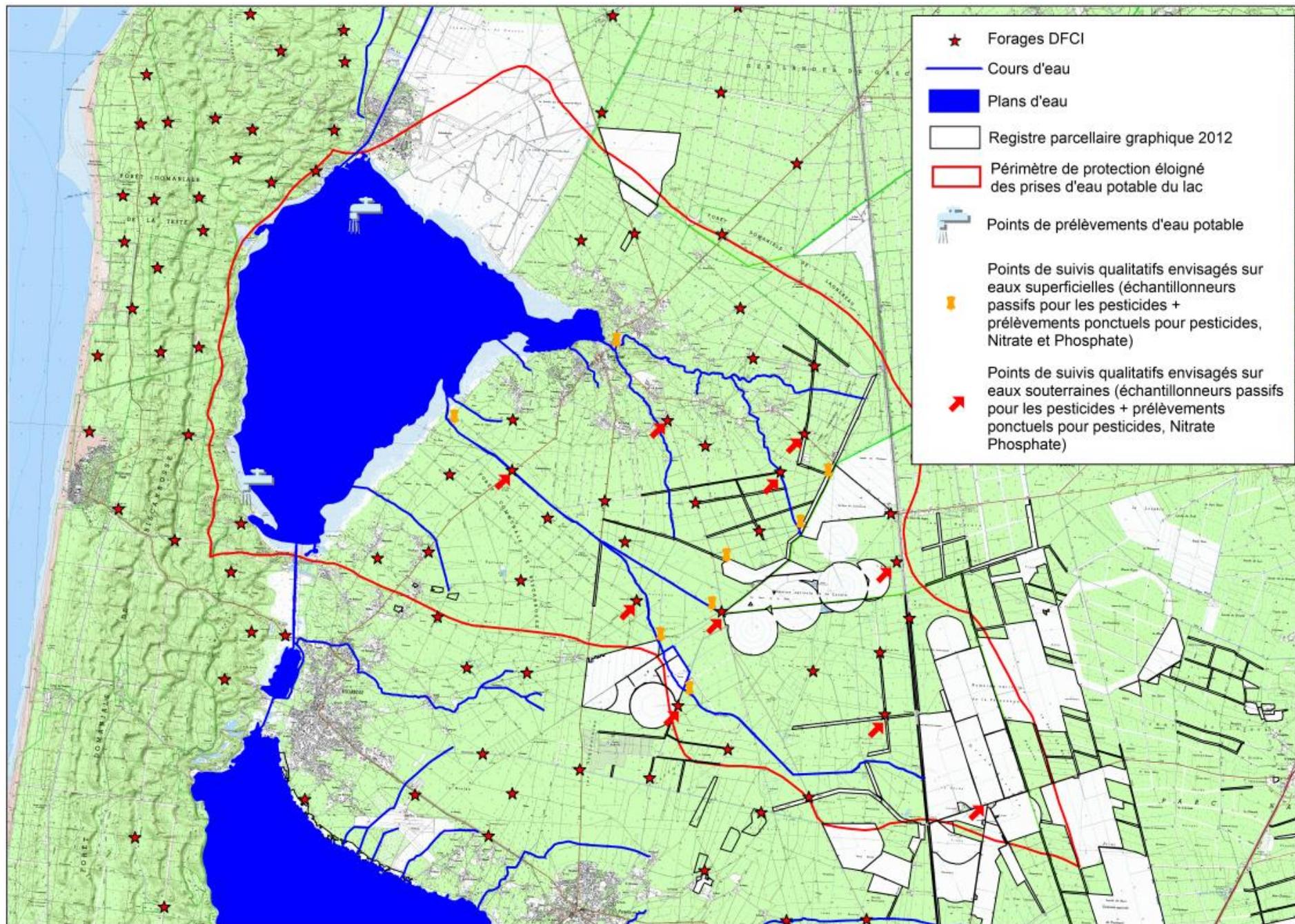
Les points de suivi qualitatifs/ quantitatifs / piézométriques projetés sur eaux superficielles et eaux souterraines sont référencés sur les cartes suivantes. La localisation des points de suivis et le choix du matériel d'échantillonnage adapté a nécessité de nombreuses campagnes de terrain en début d'année 2018.

Le SMBVLB s'est rapproché de la DFCI, des ASA de DFCI et du Service Départemental d'Incendies et de Secours (SDIS) pour les informer du projet et éviter de gêner leurs usages sur les ouvrages DFCI. Une sortie sur le terrain a été organisée le 6 juillet 2018.

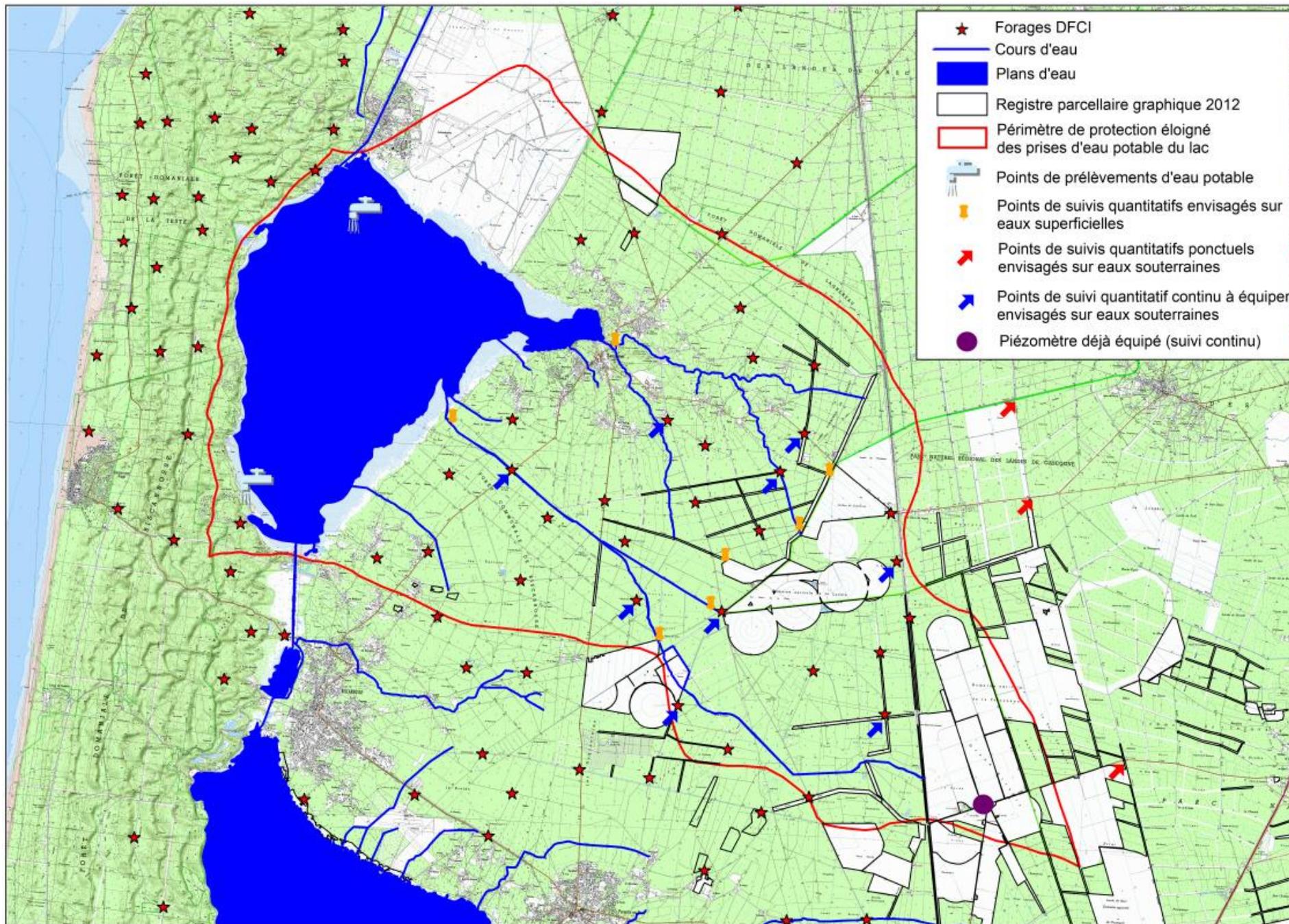
Le SMBVLB a également pris l'attache des propriétaires concernés afin de bénéficier des conventions pour la pose des dispositifs de suivi sur leur propriété.

6. Pré-localisation des futurs aménagements

Le SMBVLB a souhaité conduire dès 2018 des prospections de terrain sur le bassin versant afin de pré-localiser des zones potentielles pour la mise en place de zones tampons humides artificielles. A la suite de ce travail, le SMBVLB a rencontré les communes de Sanguinet et de Biscarosse pour commencer à engager des réflexions sur la faisabilité foncière. Plusieurs zones ont ainsi été pré-localisées et pourront être affinées au regard des résultats de l'étude.



Carte des points de suivis qualitatifs envisagés



Carte des points de suivis quantitatifs envisagés

N. Gestion de projet – Fonctionnement – Missions annexes

✓ Comité syndical et Bureau du Comité Syndical du SMBVLB

Comité Syndical du 30 janvier 2018 – Ordre du jour :

- 1) Modification des statuts du SMBVLB
- 2) Election des représentants pour la communauté de communes Cœur Haute Lande
- 3) Approbation du compte administratif 2017
- 4) Approbation du compte de gestion 2017
- 5) Vote du budget primitif 2018
- 6) Point d'avancement de l'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau et de l'étude hydraulique conduite sur le bassin versant du Canteloup et des expérimentations envisagées
- 7) Points divers

Comité Syndical du 20 mars 2018 – Ordre du jour :

- 1) Décision modificative n° 1 du budget primitif 2018
- 2) Projet phytoremédiation et drainage contrôlé ainsi que les conventions afférentes
- 3) Avancement des travaux sur la continuité écologique
- 4) Base de données sur les mesures compensatoires
- 5) Points divers

Bureau du Comité Syndical du 5 novembre 2018 et Comité Syndical du 15 novembre 2018 – Ordre du jour :

- 1) Décision modificative n° 2 du budget primitif 2018 relative au dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) du courant de Sainte-Eulalie
- 2) Modification des statuts et du périmètre du Syndicat mixte du Bassin Versant des Lacs du Born (SMBVLB) pour la prise de compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)
- 3) Analyse des offres sur le marché n°2018-03 « Phytoremédiation et drainage contrôlé »
- 4) Modification du marché n°2016-01 concernant la durée d'exécution de l'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau et des périodicités de paiement de l'étude hydraulique conduite sur le bassin versant du Canteloup
- 5) Mise en place d'une convention avec le CDG des Landes concernant la médiation préalable obligatoire (MPO)
- 6) Points divers

- ✓ **Points internes réguliers durant les réunions Eau/environnement toutes les 2 semaines.**

- ✓ **Gestion financière avec Marie-Claude LALUQUE, Directrice Générale Adjointe de la Communauté de Communes des Grands Lacs**
 - Montage et suivi des dossiers de demandes de subventions pour la mission d'animation du SAGE et le suivi des cours d'eau, pour la conduite de l'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau des bassins versants des lacs du Born et l'étude hydraulique.
 - Gestion du budget annuel : proposition de budget primitif, suivi des recettes et des dépenses de fonctionnement, sollicitation des versements.
 - Suivi de commandes et factures.

O. Communication

La communication durant l'année 2018 s'est structurée selon trois axes :

✓ **Communication envers les membres de la CLE**

A l'occasion de chaque réunion, un diaporama a été présenté et/ou des documents ont été remis en séance.

Ce mode de communication a été utilisé lors :

- de la CLE n°20 du SAGE le 25 janvier 2018,
- de la CLE n°21 du SAGE le 26 avril 2018,
- de la CLE n°22 du SAGE le 21 juin 2018.

✓ **Communication envers les membres du SMBVLB**

Ce mode de communication a été utilisé lors :

- de la réunion du Bureau du Comité Syndical le 5 novembre 2018,
- du Comité Syndical du SMBVLB le 30 janvier 2018, le 20 mars et le 15 novembre 2018,
- du COTECH du 29 mai 2018 et du COPIL n°3 du 2 juin 2018 visant à valider les enjeux et les objectifs stratégiques de la Phase 2 de l'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau des bassins versants des lacs du Born,
- du COPIL n°1 de l'étude hydraulique le 18 janvier 2018 visant à valider les résultats de la Phase 1 et du COTECH du 2 juin 2018 visant à présenter les propositions expérimentales de la Phase 2.

✓ **Communication envers les partenaires du SAGE**

Ce mode de communication a été utilisé :

- tout au long de l'année au cours des réunions et visites terrains relatives à l'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau et à l'étude hydraulique du bassin versant du Canteloup, au projet « Phytoremédiation et drainage contrôlé », à la continuité écologique, etc.
- lors de la réunion de la Commission environnement de la CCGL du 25 octobre 2018.
- lors de la réunion de la Commission environnement du SIBA du 30 octobre 2018.

✓ **Communication auprès des scolaires**

Dans le cadre d'un événement pour la journée mondiale des zones humides, l'animatrice du SAGE a participé le 25 juin 2018 à des animations auprès de 3 classes du CE1 au CM2 de l'école d'Aureilhan. Ce projet a été piloté par l'OIT de Mimizan et conduit en partenariat avec la CCGL, les Fédérations de Chasse et de Pêche des Landes.

L'animatrice du SAGE a présenté son activité dans le cadre d'une UE aux étudiants du Master 1 « Biodiversité, écologie et évolution » de l'Université de Bordeaux le 29 mars 2018.

✓ **Communication envers le grand public**

La communication envers le grand public s'est traduite :

- par la mise à disposition d'informations sur le site internet national Gest'eau,
- la mise à jour du site internet du SAGE et notamment de l'interface cartographique,
- par l'intervention de l'animatrice au cours des événements « Vis ta plage » en juillet et août 2018,
- par l'intervention de l'animatrice aux journées techniques « Lacs et étangs du littoral aquitain – Un territoire unique, l'implication de tous » les 17 et 18 octobre 2018 à Biscarrosse.